

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT,

Le vingt-cinq juin,

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 19 juin 2020 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération affichée en mairie le 1^{er} juillet 2020

PRÉSENTS

Francis VERCAMER, Maire,

Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Saïd LAOUADI, Adjoint au Maire,

Thérèse NOCLAIN, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Géraud DOYELLE, Mathilde LOUCHART, Karima CHOUIA, conseillers.

ABSENT EXCUSÉ :

Étienne DELEPAUT, ayant donné procuration à Philippe SIBILLE.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 novembre 2019

Monsieur Francis VERCAMER, Maire :

1. Exercice budgétaire 2019 – Approbation du Compte Administratif – Détermination et affectation du résultat – Budget Principal
2. Exercice budgétaire 2019 – Approbation du Compte Administratif – Détermination et affectation du résultat – Budget annexe Zéphyr
3. Exercice budgétaire 2019 – Approbation du Compte Administratif – Détermination et affectation du résultat – Budget annexe Blanchisserie
4. Exercice budgétaire 2019 – Approbation du Compte de Gestion – Budget Principal
5. Exercice budgétaire 2019 – Approbation du Compte de Gestion – Budget annexe Zéphyr
6. Exercice budgétaire 2019 – Approbation du Compte de Gestion – Budget annexe Blanchisserie
7. Exercice budgétaire 2020 – Budget supplémentaire – Budget Principal
8. Exercice budgétaire 2020 – Budget supplémentaire – Budget annexe Zéphyr
9. Exercice budgétaire 2020 – Budget supplémentaire – Budget annexe Blanchisserie
10. Exercice budgétaire 2020 – Budget supplémentaire – Constitution de provisions

Monsieur Pascal NYS, Premier Adjoint aux ressources humaines, à la commande publique et aux affaires juridiques :

11. ALSH – Indemnités des animateurs bénévoles
12. Exécution d'une dépense applicable à la commune de Hem dont relève la Caisse des écoles de Hem
13. Police Municipale – Tarifs des vacations d'un moniteur Tonfa
14. Suspension de l'application de la pondération sur le régime indemnitaire pendant la crise sanitaire
15. Versement d'une prime exceptionnelle aux agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
16. Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
17. Personnel communal – tableau des effectifs
18. 1 Projet de construction d'un ensemble sportif – concours restreint de maîtrise d'œuvre – désignation des membres du jury
2 Projet de construction d'un ensemble sportif – indemnisation des maîtres d'œuvre du jury
3 Projet de construction d'un ensemble sportif – indemnisation des maîtres d'œuvre admis à concourir
19. 1 Projet de reconstruction de la salle Leplat, d'extension des loges du Zéphyr et de création de cellules commerciales – décision de principe
2 Projet de reconstruction de la salle Leplat, d'extension des loges du Zéphyr et de création de cellules commerciales – lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre
3 Projet de reconstruction de la salle Leplat, d'extension des loges du Zéphyr et de création de cellules commerciales – concours restreint de maîtrise d'œuvre – désignation des membres du jury
4 Projet de reconstruction de la salle Leplat, d'extension des loges du Zéphyr et de création de cellules commerciales – indemnisation des maîtres d'œuvre du jury

5 Projet de reconstruction de la salle Leplat, d'extension des loges du Zéphyr et de création de cellules commerciales – indemnisation des maîtres d'œuvre admis à concourir

Monsieur Jean-François LECLERCQ, Adjoint aux affaires culturelles, à l'animation et à la vie associative :

- 20. École municipale d'arts plastiques – remboursement troisième trimestre 2019-2020
- 21. Révision des règlements intérieurs des écoles de disciplines
- 22. Écoles municipales artistiques – Participation des familles

Monsieur Philippe SIBILLE, Adjoint aux solidarités entre les générations, à l'habitat, au logement et à la politique de la ville :

- 23. Association Professionnel de Santé – attribution d'une subvention exceptionnelle

Madame Thérèse NOCLAIN, Conseillère déléguée à la petite enfance

- 24. Structures Petite Enfance – tarification de l'accueil ponctuel d'urgence
- 25. Structures Petite Enfance – actualisation des règlements de fonctionnement

Madame Fatima KARRAD, Conseillère déléguée à la politique de la ville :

- 26. Association « Syndicat des Pêcheurs de Roubaix-Tourcoing et leurs cantons » - attribution d'une subvention exceptionnelle

Madame Fabienne LEPERS, Adjointe à l'Éducation et à la Jeunesse :

- 27. Exercice budgétaire 2020 – versement du forfait communal aux écoles privées sous contrat
- 28. Espace de vie Saint Exupéry – Délocalisation de l'ALSH maternel et de l'atelier cirque – Convention de mise à disposition de locaux et de matériels
- 29. Participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles publiques et privées des villes extérieures dans le cadre de l'intercommunalité
- 30. Accueil de loisirs sans hébergement, accueils de loisirs multi activités, séjours courts et sorties à la journée – années 2019/2020 et 2020/2021 – Participation des familles
- 31. Restauration municipale scolaire et extrascolaire et accueils périscolaires 2019/2020 et 2020/2021 – Modification de la participation des familles

Monsieur Kamel MAHTOUR, Conseiller délégué à la Prévention jeunesse :

- 32. Dispositif « Pass'à l'action » - création d'un nouveau fonds d'aide en direction des jeunes

Monsieur Thibaut THIEFFRY, Conseiller municipal :

- 33. Coordination de la Police mutualisée et des forces de sécurité de l'état – renouvellement de convention
- 34. Contrat intercommunal de sécurité – Police mutualisée – renouvellement de convention

Monsieur Saïd LAOUADI, Adjoint à la vie économique, au commerce, à l'emploi et à l'insertion :

- 35. Mise en place de coupons cadeaux valables dans les lieux de restauration et les commerces

Monsieur Jérôme MEERSEMAN, Conseiller délégué au commerce, à l'économie sociale, solidaire et circulaire :

- 36. Exonération des loyers d'établissements économiques propriété de la ville

Monsieur Étienne DELEPAUT, Conseiller délégué spécial aux sports et aux équipements sportifs :

37. Pass'sport culture – extension du dispositif des conditions d'âge
38. Attribution d'une subvention exceptionnelle au judo Club de Hem
39. Convention de mise à disposition des installations sportives auprès des collèges Devos et Saint Paul – tarif horaire
40. École municipale de natation – participation des familles

Monsieur Laurent PASTOUR, Adjoint à l'aménagement, aux travaux, à la voirie et au numérique :

41. Programmation financière – NPRU 2 – Centre social Lionderie
42. Participation à l'appel à projets ENEDIS « L'électricité dessine mon quartier
43. Taxe sur Publicité Extérieure – actualisation
44. Acquisition des parcelles cadastrées section BA 861 et 863 – actualisation
45. Acquisition des deux parcelles pour l'aménagement du site Roux

TABLE DES MATIÈRES

Exercice budgÉtaire 2019 – Approbation du Compte Administratif – DÉtermination et affectation du rÉsultat – Budget Principal	9
Exercice budgÉtaire 2019 – Approbation du Compte Administratif – DÉtermination et affectation du rÉsultat – Budget annexe ZÉphyr	9
Exercice budgÉtaire 2019 – Approbation du Compte Administratif – DÉtermination et affectation du rÉsultat – Budget annexe Blanchisserie	9
Exercice budgÉtaire 2019 – Approbation du Compte de Gestion – Budget Principal.....	9
Exercice budgÉtaire 2019 – Approbation du Compte de Gestion – Budget annexe ZÉphyr.....	9
Exercice budgÉtaire 2019 – Approbation du Compte de Gestion – Budget annexe Blanchisserie.....	10
Exercice budgÉtaire 2020 – Budget supplÉmentaire – Budget Principal	11
Exercice budgÉtaire 2020 – Budget supplÉmentaire – Budget annexe ZÉphyr	11
Exercice budgÉtaire 2020 – Budget supplÉmentaire – Budget annexe Blanchisserie	11
Exercice budgÉtaire 2020 – Budget supplÉmentaire – Constitution de provisions	11
ALSH – Indemnités des animateurs bÉNÉvoles	20
ExÉcution d’une dÉpense applicable à la commune de Hem dont relÈve la Caisse des Écoles de Hem	20
Police Municipale – Tarifs des vacances d’un moniteur Tonfa	20
Suspension de l’application de la pondÉration sur le rÉgime indemnitaire pendant la crise sanitaire	20
Versement d’une prime exceptionnelle aux agents soumis à des sujÉtions exceptionnelles pour assurer la continuitÉ des services publics dans le cadre de l’État d’urgence sanitaire	20
Mise en place du RÉgime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des SujÉtions, de l’Expertise et de l’Engagement Professionnel.....	21
Personnel communal – tableau des effectifs	23
Projet de construction d’un ensemble sportif – concours restreint de maîtrise d’œuvre – dÉsignation des membres du jury.....	23
Projet de construction d’un ensemble sportif – indemnisation des maîtres d’œuvre du jury	23
Projet de construction d’un ensemble sportif – indemnisation des maîtres d’œuvre admis à concourir.....	23
Projet de reconstruction de la salle Leplat, d’extension des loges du ZÉphyr et de crÉation de cellules commerciales – dÉcision de principe	23
Projet de reconstruction de la salle Leplat, d’extension des loges du ZÉphyr et de crÉation de cellules commerciales – lancement du concours restreint de maîtrise d’œuvre	23
Projet de reconstruction de la salle Leplat, d’extension des loges du ZÉphyr et de crÉation de cellules commerciales – concours restreint de maîtrise d’œuvre – dÉsignation des membres du jury.....	23
Projet de reconstruction de la salle Leplat, d’extension des loges du ZÉphyr et de crÉation de cellules commerciales – indemnisation des maîtres d’œuvre du jury.....	23
Projet de reconstruction de la salle Leplat, d’extension des loges du ZÉphyr et de crÉation de cellules commerciales – indemnisation des maîtres d’œuvre admis à concourir	23
École municipale d’arts plastiques – remboursement troisiÈme trimestre 2019-2020.....	26
RÉvision des rÈglements intÉrieurs des ÉCOLES de disciplines	26
Écoles municipales artistiques – Participation des familles	26
Association Professionnel de Santé – attribution d’une subvention exceptionnelle	28
Structures Petite Enfance – tarification de l’accueil ponctuel d’urgence	28
Structures Petite Enfance – actualisation des rÈglements de fonctionnement.....	28
Association « Syndicat des PÊcheurs de Roubaix-Tourcoing et leurs cantons » - attribution d’une subvention exceptionnelle.....	28
Exercice budgÉtaire 2020 – versement du forfait communal aux Écoles privÉes sous contrat.....	28
Espace de vie Saint-ExupÉry – DÉlocalisation de l’ALSH maternel et de l’atelier cirque – Convention de mise à disposition de locaux et de matériels	28
Participation de la commune aux frais de fonctionnement des Écoles publiques et privÉes des villes extÉrieures dans le cadre de l’intercommunalitÉ	28

Accueil de loisirs sans hébergement, accueils de loisirs multi activités, séjours courts et sorties à la journée – années 2019/2020 et 2020/2021 – Participation des familles	28
Restauration municipale scolaire et extrascolaire et accueils périscolaires 2019/2020 et 2020/2021 – Modification de la participation des familles	31
Dispositif « Pass’à l’action » - création d’un nouveau fonds d’aide en direction des jeunes.....	33
Coordination de la Police mutualisée et des forces de sécurité de l’État – renouvellement de convention	33
Contrat intercommunal de sécurité – Police mutualisée – renouvellement de convention	33
Mise en place de coupons cadeaux valables dans les lieux de restauration et les commerces	33
Exonération des loyers d’établissements économiques propriété de la ville	35
Pass’sport culture – extension du dispositif des conditions d’âge.....	35
Attribution d’une subvention exceptionnelle au judo Club de Hem	35
Convention de mise à disposition des installations sportives auprès des collèges Devos et Saint Paul – tarif horaire.....	35
École municipale de natation – participation des familles	35
Programmation financière – NPRU 2 – Centre social Lionderie.....	35
Participation à l’appel à projets ENEDIS « L’ÉLECTRICITÉ dessine mon quartier	36
Taxe sur Publicité Extérieure – actualisation	36
Acquisition des parcelles cadastrées section BA 861 et 863 – actualisation	36
Acquisition des deux parcelles pour l’aménagement du site Roux.....	36

La séance est ouverte.

Mme Clémentine NOUQUERET procède à l'appel nominal.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je commence par faire quelques annonces qui permettront aux retardataires de nous rejoindre.

Concernant les mouvements à la mairie, Stéphanie MANGANELLO arrive le 1^{er} juillet pour être gestionnaire comptable au service technique. Nous comptons trois départs. Il y a d'abord celui d'Alain RIBOUT que vous êtes nombreux à connaître puisqu'il était le responsable adjoint du Centre technique municipal (CTM). M. RIBOUT est parti à la retraite le 1^{er} mai. Didier VOISIN, agent de voirie, part à la retraite le 1^{er} juillet, mais nous a déjà quittés compte tenu de ses congés. De plus, Stéphanie MILLECAMPS, instructrice du droit des sols, a demandé sa mutation à Roncq le 1^{er} juillet prochain.

En votre nom à tous, je présente nos condoléances à Monique HENNEBELLE, secrétaire du maire, qui a perdu sa mère, décédée le 21 avril dernier, et sa belle-mère, décédée le 3 juin. Je voulais également présenter nos condoléances à Julie HOUZET du Pôle Éducation Jeunesse qui a perdu sa mère, décédée le 2 juin, et à Safia OULMI, ancienne élue du Conseil municipal qui a perdu son conjoint Paco, décédé le 20 juin dernier. Nous présentons nos plus sincères condoléances à ces trois personnes et leur assurons de notre soutien.

Dans un autre registre, je vous donne d'habitude des dates de manifestations afin que vous puissiez les noter dans vos agendas. Toutefois, nous en avons évidemment peu en ce moment puisque le COVID est encore présent. Peu d'événements sont encore actés. Vous savez que la ville a décidé d'organiser les rendez-vous malgré le COVID. Nous verrons s'il est possible de les maintenir. Pour le moment, nous préparons les manifestations comme s'il n'y avait pas le COVID, car nous ne pouvons pas les organiser du jour au lendemain. Ce dimanche, Busabiclou vient sur le marché. Une enquête sera d'ailleurs lancée auprès des clients du marché sur l'usage du vélo dans la ville. Je vous invite à y aller pour faire éventuellement réparer vos vélos et répondre à l'enquête lancée par Barbara et Blandine. Le lundi 13 juillet, le feu d'artifice aura lieu sur la Grand Place, sous réserve des consignes délivrées par les autorités. Nous espérons que l'événement sera maintenu, mais nous ne connaissons pas encore les mesures barrières qui pourraient être exigées. Il sera sans doute conseillé de porter un masque. Les 05 et 06 juillet ont traditionnellement lieu les fêtes d'HEM. Nous organisons une braderie à laquelle il sera possible de s'inscrire à partir de la semaine prochaine. L'organisation s'effectuera bien sûr avec les contraintes particulières liées à la situation sanitaire, tout en sachant que celle-ci peut être annulée à la dernière minute par le Préfet. Il en est de même pour les fêtes d'Hem qui ont lieu le lendemain. Pour l'instant, nous n'avons pas beaucoup d'informations. Je pense que c'est aussi le cas de la Préfecture puisque les autorités prennent leurs décisions en fonction de l'évolution de la pandémie en France et en Europe. Malheureusement, nous savons bien que le COVID ne s'arrête pas à la frontière.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le mercredi 30 septembre à 19h, ici même.

J'ai souhaité donner à des conseillers municipaux qui le souhaitaient des missions particulières auprès des adjoints ou conseillers délégués. De fait, un certain nombre de conseillers sont chargés de mission pour développer soit des actions ponctuelles, soit des missions de longue durée. Je vous les cite rapidement :

- Emmanuel GUILLAIN s'occupera de la prévention santé auprès de Philippe SIBILLE et des expositions et salons à la Ferme Franchomme auprès de Jean-François LECLERCQ.
- Sana EL AMRANI s'occupera du sport auprès d'Étienne DELEPAUT et de Kamel MAHTOUR et aussi de la culture urbaine auprès de Jean-François LECLERCQ.

- Clémentine NOUQUERET sera chargée des actions autour du livre et des annexes de la médiathèque auprès de Jean-François LECLERCQ et des ALSH linguistiques auprès de Fabienne LEPERS.
- Thibaut THIEFFRY s'occupera de la tranquillité publique auprès de moi-même.
- Anne-Charlotte DEMEULENAERE s'occupera du suivi des enfants en besoin spécifique en milieu scolaire et extrascolaire auprès de Fabienne LEPERS.
- Gaëtan DECOSTER s'occupera des finances et recettes auprès de moi-même.
- Sabine HONORE sera chargée du zéro déchet auprès de Blandine LEPLAT, de la gestion du bénévolat auprès de Jean-Adrien MALAIZE et du jumelage auprès de Jean-François LECLERCQ.
- Bruno DUQUESNOY s'occupera des tarifs familles auprès de moi-même ou des différents adjoints concernés par les tarifs de leurs activités.
- Eugénie CARBON s'occupera de la sensibilisation dans les écoles à l'environnement, la sécurité et la citoyenneté auprès de Fabienne LEPERS. Elle s'occupera également des ilots de fraîcheur auprès d'Anne DASSONVILLE et du zéro déchet en lien avec Sabine HONORE auprès de Blandine LEPLAT.
- Rafik BZIOUI s'occupera de la Smart City et de la gestion assistée par ordinateur des équipements auprès de Laurent PASTOUR.
- Christelle DUTRIAUX sera chargée des relais d'assistantes maternelles auprès de Thérèse NOCLAIN et de Philippe SIBILLE.
- Guillaume BOCQUET s'occupera de l'insertion par le sport et le handisport auprès d'Étienne DELEPAUT.
- Chantal LAHARNAR s'occupera de l'animation dans les quartiers auprès de Jean-François LECLERCQ.
- Fatima KARRAD s'occupera des séniors auprès de Philippe SIBILLE en plus de sa délégation.

Je passe aux votes bloqués. La conférence des Présidents a eu lieu mardi en fin d'après-midi. Elle a proposé le fonctionnement du Conseil municipal dans l'ordre suivant :

- les délibérations de 1 à 9 seront présentées groupées et votées séparément.
- la délibération 10 (constitution de provisions) est bloquée.
- la délibération 11 (ALSH - indemnités des animateurs) est bloquée.
- la délibération 12 (exécution d'une dépense applicable) est bloquée.
- la délibération 13 (police municipale - tarifs des vacances) est bloquée.
- la délibération 14 (suspension de l'application de la pondération sur le régime indemnitaire) est bloquée.
- la délibération 17 (personnel communal - tableau des effectifs) est bloquée.
- la délibération 18 (projet de construction d'un ensemble sportif - concours restreint) est bloquée (18-1, 2 et 3).
- les délibérations 19-1, 2, 3, 4 et 5 sont présentées groupées.
- la délibération 20 (école municipale d'arts plastiques - remboursement du troisième trimestre) est bloquée.
- la délibération 21 (révision des règlements intérieurs des écoles de disciplines) est bloquée.
- la délibération 23 (association des professionnels de Santé - attribution d'une subvention exceptionnelle) est bloquée.
- les délibérations 24 et 25 (structures Petite Enfance - tarification de l'accueil et actualisation des règlements) sont bloquées.
- la délibération 26 (association du Syndicat des pêcheurs - attribution d'une subvention) est bloquée.
- la délibération 27 (exercice budgétaire 2020 - versement du forfait communal aux écoles privées sous contrat) est bloquée.
- la délibération 28 (espace de vie Sant Exupéry - délocalisation de l'ALSH maternel) est bloquée.

- la délibération 29 (participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles publiques et privées) est bloquée.
- la délibération 32 (dispositif « Pass' à l'action ») est bloquée.
- les délibérations 33 et 34 (coordination de la Police mutualisée et contrat intercommunal de sécurité) sont bloquées.
- la délibération 36 (exonération des loyers d'établissements économiques propriété de la ville) est bloquée.
- la délibération 38 (attribution d'une subvention exceptionnelle au judo Club de Hem) est bloquée.
- la délibération 39 (convention de mise à disposition des installations sportives auprès des collèges Devos et Saint-Paul) est bloquée.
- la délibération 40 (école municipale de natation – participation des familles) est bloquée.
- les délibérations 41, 42, 43, 44 et 45 sont bloquées (NPRU centre social de la Lionderie, participation à l'appel à projets ENEDIS, la taxe sur publicité extérieure – actualisation, l'acquisition des parcelles cadastrées section BA 861 et 863, l'acquisition de deux parcelles pour l'aménagement du site Roux).

Les délibérations bloquées sont les suivantes : 10, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 32, 33, 34, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44 et 45.

Avez-vous des remarques ?

Nous pouvons passer aux votes de ces délibérations bloquées.

Qui est pour ? Qui est contre ? Les délibérations bloquées sont adoptées à l'unanimité.

Nous allons reprendre l'ordre du jour.

Je commence par vous présenter les délibérations financières.

Les comptes administratifs reflètent l'état des finances de la ville et des établissements qui lui sont rattachés au 31 décembre dernier. Ils sont rigoureusement identiques aux comptes de gestion réalisés par le Trésor public. La présentation est donc identique.

EXERCICE BUDGÉTAIRE 2019 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - DÉTERMINATION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET PRINCIPAL

EXERCICE BUDGÉTAIRE 2019 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - DÉTERMINATION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ANNEXE ZÉPHYR

EXERCICE BUDGÉTAIRE 2019 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - DÉTERMINATION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ANNEXE BLANCHISSERIE

EXERCICE BUDGÉTAIRE 2019 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL

EXERCICE BUDGÉTAIRE 2019 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ANNEXE ZÉPHYR

EXERCICE BUDGÉTAIRE 2019 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET ANNEXE BLANCHISSERIE

M. Francis VERCAMER, Maire : Le budget principal de la ville est le plus important en volume, ce qui rend le compte administratif également dense en matière financière. Il fait état de toutes les recettes et dépenses engagées durant l'année 2019 par la ville. Ce budget principal est présenté toutes taxes comprises. Il fait apparaître un excédent important à 7 456 267 millions d'euros. Ce niveau est important de manière à la fois récurrente et exceptionnelle : de manière récurrente, car il est le fruit d'un excédent capitalisé depuis de nombreuses années (le report 2018 se monte à 7 332 054 millions d'euros) et de manière exceptionnelle, car en début de mandat, nous nettoignons complètement les comptes d'investissement des reports non exécutés afin de permettre aux nouveaux élus de bénéficier de ces lignes de crédit pour lancer la réalisation de leurs programmes. Les reports d'investissements tombent à un niveau assez bas pour la ville à 6 684 756 millions d'euros au lieu des 8 à 9 millions d'euros habituellement constatés.

Le budget annexe de la blanchisserie est présenté hors taxes. Il a été créé à la demande de la Chambre régionale des comptes afin de circonscrire les dépenses et les recettes du projet d'aménagement du parc économique de la Blanchisserie. Au cours de l'année 2019, ce budget n'a eu aucune écriture financière, les travaux étant terminés. Les transferts de voirie à la MEL sonneront la clôture définitive de ce budget au cours de l'année 2020. Cette clôture réintègrera au budget principal un excédent constaté de 2 563 070 millions d'euros en investissement et 782 378 euros en fonctionnement. En outre, nous n'aurons plus à voter de subvention « fictive » d'équilibre du budget principal au budget annexe lors du BP.

Le budget annexe du Zéphyr fait apparaître un déficit de 141 619 euros réparti entre un déficit de fonctionnement de 189 616 euros et un excédent de 47 998 en investissement. Chaque année, ce dernier accumule les dotations d'amortissement constatées et s'accroît au détriment de la section de fonctionnement qui, elle, baisse d'autant. Par ailleurs, je rappelle en ce début de mandat que les manifestations réalisées à la salle de sport Leplat avant la construction du Zéphyr y ont été rapatriées pour un meilleur accueil du public. Il s'agit notamment des vœux du maire, des concerts de l'ensemble orchestral de Hem, des spectacles de l'école de danse et de quelques autres manifestations gratuites. Ces transferts alourdissent le déficit de ce budget annexe qui n'est qu'une émanation du budget principal pour une question de TVA. En budget consolidé, l'excédent du budget principal absorbe largement ce déficit d'exploitation.

Par ailleurs, le budget de la caisse des écoles n'a également aucune écriture financière. Il sera éteint lors du prochain Conseil municipal, le 30 septembre, au profit d'un Conseil consultatif des écoles plus simple à faire fonctionner. Lors de cette extinction, l'excédent sera rapatrié au budget principal. Pour mémoire, celui-ci a été investi par avance par la ville au mandat précédent dans les jeux des cours d'école, suite à des discussions avec les membres de la Caisse des écoles.

Enfin, le compte administratif du CCAS fait apparaître un excédent de 625 043 euros. Celui-ci est à relativiser puisqu'il intègre un excédent d'investissement pour 534 053 euros provenant des dotations d'amortissement du matériel du foyer logement. L'excédent réel de fonctionnement est donc de 90 991 euros. Ce montant est très faible puisque l'excédent reporté était déjà de 80 262 euros en début d'année, ce qui traduit un excédent de fonctionnement de l'année équivalent à seulement un peu plus de 10 000 euros.

En résumé, l'année 2019 présente de bons résultats nous permettant de percevoir que nous pourrions réaliser l'ensemble des 180 propositions sur lesquelles nous avons été élus. Néanmoins, nous devons rester vigilants sur les dépenses de fonctionnement, car l'excédent provient surtout des années antérieures. Nous constatons une consolidation des bases fiscales due à l'attractivité de la ville et pouvons regretter les changements permanents de l'État sur le financement des collectivités territoriales. Les règles de ce dernier changent régulièrement depuis environ dix ans, ce qui ne

facilite pas la prévision à long terme des capacités financières de la ville. C'est pourquoi nous gardons un principe de prudence, notamment sur les recettes d'investissement qui ne sont pas toujours notifiées ou versées selon les financeurs. Enfin, nous poursuivons un travail de rationalisation et de recherche de meilleurs coûts pour un service public de qualité.

Nos marges de manœuvre sont maintenues grâce à une gestion saine, rigoureuse et non risquée. Nos excédents capitalisés, nos réserves, notre taux de financement, permettront de réaliser l'ensemble des investissements prévus durant ce mandat afin de poursuivre la modernisation de la ville.

Je vous présente quelques courbes pour restituer l'évolution des dépenses de la ville. Vous pouvez voir la part de la masse salariale qui reste dans des normes élevées, mais contenues dans la durée. La ville de Hem est dotée d'un budget beaucoup plus faible que les autres villes de sa strate. Elle a toutefois décidé d'offrir un accompagnement social et scolaire important qui pèse lourd dans les dépenses budgétaires.

La part des subventions et participations est stable depuis une dizaine d'années. Après une forte hausse en 2010, elle s'établit à 1 139 801 millions d'euros.

Enfin, la dette est nulle depuis 2018 après une vingtaine d'années d'efforts de désendettement qui a permis de réinjecter les intérêts versés aux établissements bancaires dans des dépenses nouvelles d'offres de services aux habitants.

Je vous présente quelques ratios comparatifs. Comme vous pouvez le constater, le ratio des dépenses de personnel est très largement supérieur à la moyenne nationale (62,25 % contre 57,70 %). Cela est dû à la faiblesse de notre budget, les dépenses réelles de fonctionnement par habitant étant de 887 euros contre 1141 euros pour la strate. Le budget de dépenses est faible, car nos recettes sont aussi plus faibles qu'ailleurs. Hem est classée parmi les villes ayant le plus faible potentiel financier par habitant de la métropole, mais elle a pourtant des excédents, des réserves et un endettement nul grâce à notre bonne gestion qui est reconnue par la Chambre régionale des comptes et par le monde financier en général.

EXERCICE BUDGÉTAIRE 2020 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - BUDGET PRINCIPAL

EXERCICE BUDGÉTAIRE 2020 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - BUDGET ANNEXE ZÉPHYR

EXERCICE BUDGÉTAIRE 2020 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - BUDGET ANNEXE BLANCHISSERIE

EXERCICE BUDGÉTAIRE 2020 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - CONSTITUTION DE PROVISIONS

M. Francis VERCAMER, Maire : Le budget supplémentaire du budget principal s'équilibre pour le fonctionnement à 7 456 267 millions d'euros, soit exactement l'excédent 2019 constaté, et pour l'investissement à 13 626 115 millions d'euros, ce qui correspond à l'ensemble des écritures d'ordres auquel s'ajoute le virement de la section d'investissement prévue. Nous retrouverons plus loin le détail de ces dépenses. Néanmoins, le principe utilisé lors de la constitution des budgets supplémentaires est simple. Au BS, les dépenses complémentaires doivent être des dépenses d'investissement ou de fonctionnement le moins récurrentes possible. Seuls quelques crédits d'ajustement pour le fonctionnement quotidien sont inscrits. Le reste concerne des dépenses exceptionnelles, non récurrentes comme, je l'espère, le crédit lié au COVID.

Le budget supplémentaire de la Blanchisserie consiste uniquement à affecter le résultat. Aucune dépense nouvelle n'est prévue puisque ce budget est destiné à être clôturé.

Une subvention d'équilibre vient couvrir le déficit 2019 de fonctionnement constaté à hauteur de 189 616 euros et une enveloppe nécessaire à la relance d'activité culturelle à hauteur de 100 384 euros, soit un total de la section de fonctionnement de 290 000 euros. Vous retrouverez ce chiffre dans le budget principal de la ville. En investissement, une enveloppe de 47 997 euros est prévue pour installer une climatisation dans les bureaux et loges et faire face à un imprévu technique.

Les dépenses prévues au budget principal sont d'abord celles de fonctionnement. Celles-ci sont principalement liées au COVID. Une somme de 562 000 euros est répartie entre le CCAS (50 000 euros, soit 20 000 euros pour couvrir le déficit des repas à domicile qui sont en forte augmentation compte tenu du COVID et 30 000 euros pour accompagner les personnes les plus en difficulté) et la ville pour payer les moyens de protection (masques, gel, écrans, distributeurs, etc.). De plus, une somme de 150 000 est provisionnée pour faire face à une éventuelle deuxième vague annoncée par certains médias. Enfin, 182 000 euros sont prévus pour le plan de soutien de l'économie. Le but est de faire profiter les Hémois de l'aide par des bons de réduction dans nos commerces, snacks ou restaurants. Les remboursements d'un trimestre d'activité aux familles représentent un coût de 50 000 euros.

Nous retrouvons aussi en fonctionnement la subvention d'équilibre du Zéphyr pour un montant de 290 000 euros et les crédits destinés à la commémoration de l'année De Gaulle dans les écoles et à la ferme Franchomme en novembre prochain.

En matière d'investissement, outre le crédit de réinscription des PPI non réalisés en 2019, nous retrouvons 50 000 euros d'abondement au crédit destiné aux particuliers, soit 10 000 euros par an. Ce réabondement permet d'assurer le financement des aides lancées par la ville pour les achats de vélos par les particuliers. Ces aides ont un franc succès.

Nous avons une nouvelle ligne à hauteur de 2 500 000 millions d'euros destinés à transformer l'éclairage public en abaissant la consommation et en développant la gestion assistée par ordinateur afin de participer aux économies d'énergie.

Nous prévoyons aussi de poursuivre l'aménagement du parc de la mairie, des accès à l'école Victor Hugo et la création d'une forêt urbaine dans le centre de Hem pour 1 025 000 millions d'euros.

Les travaux de l'hôtel de ville seront terminés pour un montant de 345 000 euros. La toiture du bâtiment nommé « la citadelle » sera réparée. Du mobilier de rangement pour le personnel sera acquis.

Les crédits permettant le lancement de la réalisation de la nouvelle école Jules Ferry et la rénovation de l'école La Fontaine représentent un montant de 1 450 000 millions d'euros.

Les travaux de la ferme Braquaval seront terminés pour une somme de 450 000 euros. Les façades de la ferme seront rénovées.

Par ailleurs, nous avons plusieurs lignes de crédits pour un montant de 136 800 euros destinés à lancer des études avant la réalisation des différents projets prévus : les forêts urbaines, la construction d'habitats rue de la Filature, le retournement du CIB sur la Place de Verdun avec la modernisation de la garderie Coquin-Coquine, un projet de plan de circulation en lien avec la MEL pour les entrées et sorties de la ville, la continuité piste cyclable et piétonne sur la commune, la valorisation des terrains dits « couplés » jouxtant la base de loisirs dont la ville est devenue propriétaire. Il y a aussi un crédit d'un montant de 50 000 euros de pour le nouveau centre social de la Lionderie et le bureau d'étude du Pôle Petite Enfance des Trois Baudets. Enfin, des crédits d'étude de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un ensemble sportif et le site Leplat Zéphyr mentionnés

dans les délibérations 18 et 19 de ce conseil. L'excédent important constaté permet l'abondement de crédits par un budget supplémentaire important. Le Covid nous a fait perdre un trimestre de travail concret. Grâce à ce budget supplémentaire, nous pourrions lancer de nombreux projets choisis par les électeurs et mettre en œuvre de nombreuses propositions.

Je vous remercie et vous donne la parole.

Mme Karima CHOUIA : Monsieur le Maire, chers collègues, ce compte administratif témoigne de l'exécution sincère du budget de la ville. Les informations contenues dans ce document de bilan sont importantes. Elles montrent une gestion irréprochable et transparente des deniers publics. Cela s'impose au nom de l'intérêt général et de l'état de droit. Je profite de cette première présentation de mandat pour saluer le travail fourni par les services de la ville et nous présenter une photographie fidèle de là où nous en sommes aujourd'hui en matière financière. Les précédents débats budgétaires m'ont permis de vous dire ce que j'approuvais ou de m'exprimer à propos des points sur lesquels il fallait selon moi aller plus loin, notamment en matière de transversalité des politiques écologiques. Il est pour moi important de changer la façon dont les budgets municipaux sont présentés afin de tenir compte des impacts climatiques et des coûts nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques. Nous pouvons, par exemple, compter les années nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en plus des indicateurs économiques. Pour chaque mesure prise par la ville, nous pouvons compter la quantité évitée d'émissions de gaz à effet de serre. Nous pouvons caractériser les progrès réalisés en matière de lutte contre les nuisances et les pollutions. Nous pouvons aussi évaluer la progression du vivant dans notre ville. Ce sont des pistes éventuelles pour la prochaine présentation du budget. Elles représentent certaines dimensions d'un budget climatique qui pourraient faire tendre les actions de la ville vers la transition écologique et énergétique et donc vers la justice sociale, la baisse des inégalités, le bien-être de chacun. Nous pouvons travailler ensemble sur ces points lors d'une commission si vous le souhaitez.

Le budget supplémentaire fait référence à des dépenses nouvelles en fonctionnement liées au contexte sanitaire. Les décisions auxquelles ces dépenses renvoient ont été prises pendant le confinement. Je vous avais demandé d'échanger et de faire des points réguliers sur ce sujet, ce que vous avez fait. Dans une période inédite où de multiples difficultés ont émergé ou se sont aggravées, la ville s'est engagée sur la voie de l'intelligence collective en partageant. J'espère que nous ne nous arrêterons pas là et que ce partage deviendra la norme sans le demander. Associer l'ensemble de l'assemblée délibérante, que l'élu soit majoritaire ou minoritaire, n'empêche pas d'être réactif, bien au contraire. Cela enrichit les décisions sans nuire à la réactivité de la ville et démultiplie l'efficacité des politiques publiques municipales en faveur des citoyens au service desquels nous travaillons tous et toutes.

Je souhaite faire une mise en garde : informer a posteriori n'est pas débattre. Nous en convenons tous. La ville a peut-être quelques petits progrès à faire sur le débat. Cependant, la ville a su être réactive. Cette réactivité est aussi due à l'efficacité et à la compétence des services et agents qui les ont fait vivre. Il est important de remercier ces derniers.

Je continue de penser qu'il faut trouver un juste équilibre dans les réserves afin d'engager des travaux structurants pour la ville. Ceux-ci doivent être priorités ; or, cela s'accompagne nécessairement d'une politique protectrice en faveur de tous les citoyens, d'une tarification plus juste et solidaire, de services innovants et adaptés aux nouveaux us et coutumes des citoyens. Je ne veux pas d'une ville qui ne fasse que construire. Je veux une ville qui permette à chacun de vivre sans frontière financière. Je serai toujours vigilante sur le fait que nos choix ne doivent causer aucun déséquilibre. Vous allez lancer de grands travaux, mais les citoyens ne seront peut-être pas égaux par rapport à leur capacité financière et à leur utilisation de ces services publics. Une ville en transition est aussi une ville dans laquelle la démocratie locale est exemplaire et dynamique. Je ne peux que saluer la création d'un budget participatif qui contribue à redonner aux citoyens et citoyennes une partie des rênes de l'action publique. Cette démarche est indispensable pour lutter contre la défiance

dont font l'objet nos institutions. La tâche est ardue, y compris au sein même des élus, car elle relève d'une acculturation totale dans la manière dont nous échangeons et mettons en place les décisions municipales. Nous irons étape par étape et je serai à vos côtés pour bâtir les fondations de l'expression citoyenne.

Pour conclure, je reviens sur mes choix de vote afin de lever toute ambiguïté sur ce qui suivra. Je constate que les comptes de gestion n'appellent aucune remarque de la part du receveur. Je voterai donc favorablement sur ces comptes qui sont des actes administratifs. En revanche, j'ai besoin d'avoir une vision plus globale, à long terme et surtout qu'une analyse prospective soit faite pour m'aider à cerner les conséquences financières de la mise en œuvre de nouveaux projets d'investissement, en appréciant l'impact du projet sur les grands équilibres de la commune. Pour cette raison, je m'abstiens de voter sur les budgets supplémentaires, même si je suis favorable à de nombreuses mesures qui y sont inscrites. En effet, une partie des mesures nécessitent des remarques et observations de ma part et je ne vais pas vous signer un chèque en blanc, sinon je ferai partie de la majorité. Je vais rester correcte et cohérente jusqu'au bout. Un point notamment m'interpelle. Il s'agit de l'éventuel budget annexe sur la ferme Braquaval. Nous avons échangé à ce sujet en Conseil municipal. Ce budget sera-t-il mis en place ou pas ? Nous devrions le faire, car je pense que cela est utile. Concernant les comptes administratifs, je m'abstiens également, car ces comptes reflètent les orientations prises en matière de politique par votre groupe. Nous ne partageons pas les mêmes projets ni programmes. Vous comprendrez donc aisément que je m'abstienne.

Mme Mathilde LOUCHART : Je partage en grande partie l'avis de Mme CHOUÏA. Depuis des années, la ville de Hem accumule des excédents. Il y a plus de 7 millions d'euros d'excédent au budget encore cette année. Je ne partage en revanche pas forcément l'avis de Mme CHOUÏA sur la bonne gestion du budget. Je considère que la rigueur sur les dépenses de fonctionnement n'est pas justifiée étant donné le contexte dans lequel nous nous trouvons. En effet, la ville a choisi d'utiliser toute sa richesse pour une politique d'investissement tournée principalement vers l'image et l'attractivité. Toutefois, elle n'anticipe rien concernant les enjeux à venir. De plus, nous avons besoin de renforcer les moyens alloués à la politique sociale pour s'adapter à la situation des habitants qui sont en très grande difficulté. La ville de Hem a effectivement peu de recettes fiscales, même si celles-ci ont augmenté. Cependant, elle reçoit beaucoup de dotations de l'État qui ne doivent pas servir à faire de grands projets d'investissement pour l'image de la ville. Nous recevons ces dotations, car nous sommes dans une ville pauvre qui doit aider ses habitants. J'estime donc que faire des réserves dans ce contexte ne constitue pas une gestion responsable « en bon père de famille ». Hem ne doit pas forcément faire des économies. La prudence ne doit pas rimer avec la rigueur. Pour moi, la solidarité implique aussi la générosité et le renforcement du service public rendu aux habitants.

De plus, la situation excédentaire du budget principal ne doit pas masquer les déficits des budgets annexes. Concernant la Blanchisserie, le bilan de fin d'opération montre un excédent qui, toutefois, ne permet pas de combler l'ensemble du déficit accumulé pendant les années précédentes. Au final, le bilan total de l'opération de la Blanchisserie montre que nous avons fait de lourds investissements pour une création d'emplois faible. Cela doit nous faire réfléchir sur la politique à mener pour créer plus d'emplois à Hem. Ce n'est pas en faisant des investissements massifs sur l'immobilier que nous y arriverons. Nous devons aussi réfléchir à la manière d'aller plus loin sur les politiques « zéro chômeur » qui sont tournées plutôt vers l'habitant et le fonctionnement.

Le budget annexe du Zéphyr révèle à nouveau un déficit de fonctionnement qui est comblé par le budget de la ville. Ce déficit serait plus acceptable si l'équipement participait pleinement d'une politique culturelle tournée vers tous les habitants, mais ce n'est actuellement pas le cas. Il n'y a aucun tarif préférentiel pour les Hémois ni possibilité pour les écoles d'utiliser de temps en temps le Zéphyr. Celui-ci reste inaccessible à de nombreux habitants et associations. Nous nous demandons pourquoi les habitants hémois devraient payer un service qui ne leur est pas rendu et profite aux autres habitants environnants.

En conclusion sur le compte administratif, les choix effectués n'ont pas permis de réduire la fracture sociale à Hem qui est toujours très présente et marquée. Néanmoins, ils ont le mérite de placer la ville dans une situation confortable financièrement et d'offrir des marges de manœuvre importantes. Nous devons maintenant changer les choses. Or, ce que vous nous présentez est dans la continuité de ce qui a été programmé. Il s'agit uniquement d'investissement. Nous devons changer de paradigme. Notre ville doit faire face aux nouveaux enjeux et aller plus loin sur les thématiques récurrentes de notre campagne : la participation citoyenne, l'écologie et la solidarité.

M. Géraud DOYELLE : Monsieur le Maire, Mesdames les Adjointes, Messieurs les Adjoint, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, bonsoir.

Je voudrais d'abord faire une remarque pour le début de mandat afin d'améliorer le processus de transmission d'informations pour la préparation des commissions et CM et que la réglementation en la matière soit respectée. Dans les communes de 3500 habitants et plus, une note explicative de synthèse sur les affaires délibérées doit normalement être jointe à la convocation. Or, pour ce Conseil municipal, nous ne l'avons pas reçue. Cela est dommage, d'autant plus que ce Conseil municipal propose des délibérations importantes en termes de budgets et projets d'investissement. De même, il est proposé d'approuver le compte de gestion, mais celui-ci ne nous a pas été fourni en même temps que les délibérations. Enfin, en amont du Conseil municipal, il est difficile de préparer les commissions thématiques alors que nous recevons parfois les documents la veille de celles-ci. Il faut nous améliorer sur ces points. Nous aurons l'occasion d'en discuter lors de la construction du règlement intérieur.

À propos du budget, nous souhaitons intervenir sur le budget participatif de la ville. Nous nous réjouissons de la mise en place d'un tel dispositif qui est une avancée pour une meilleure démocratie participative. En France, pour les communes concernées, le budget participatif représente environ 5 % du budget d'investissement de la collectivité, soit une moyenne de 6,5 euros par habitant. À Hem, ce budget est de 50 000 euros. Il paraît donc largement en dessous des moyennes nationales. En effet, nous sommes environ à 2,5 euros par habitant. Étant donné les milliards d'euros donnés pour les investissements programmés à court terme sans véritable concertation, nous doutons parfois de la volonté de la majorité d'impliquer réellement les habitants dans la prise de décision. Cela ne correspond pas à notre vision de la démocratie participative. Pour que le budget participatif soit un succès, la communication municipale doit permettre à chaque Hémois et Hémoise d'avoir connaissance de ce budget, des objectifs de la démarche et de son fonctionnement. Ainsi, nous sollicitons à minima le doublement de ce budget dès l'année prochaine et une meilleure communication.

La mise en réserve de sommes importantes ces dernières années ou le report à nouveau de 7,4 millions d'euros en 2019 laissent à penser que la municipalité a des marges de manœuvre pour mener des projets qui répondraient aux enjeux cruciaux et actuels, qu'ils soient sociaux ou environnementaux. N'est-il pas urgent, Monsieur le Maire, de lancer un grand plan Marshall pour la transition écologique ? En effet, vous n'êtes pas sans savoir que le réchauffement planétaire n'est plus un concept lointain, mais une réalité irréfutable qui aura des conséquences sociales et écologiques encore difficilement mesurables aujourd'hui. Nous sommes déjà en vigilance sécheresse dans le Nord. Au niveau mondial, le record de chaleur en Arctique a été explosé avec des relevés à 38 degrés en Sibérie. De plus, les indicateurs s'affolent pour les gaz à effet de serre. La barre des 500 PPM équivalent CO₂ a été franchie. Ce taux est malheureusement durable et jamais atteint depuis l'existence de l'homme. Or, nous constatons une continuité de l'action publique établie depuis 20 ans et qui ne prend pas ces enjeux en compte alors que de multiples actions peuvent être entreprises au niveau local. Je vous encourage à signer le Pacte pour la transition et à mettre en place les actions inhérentes à ce pacte. Nous aurons l'occasion d'en reparler, le plaisir de partager nos idées et de travailler ensemble.

Enfin, au sujet de la solidarité, malgré la grave crise économique et sociale qui s'annonce, les actions sociales entreprises restent en dessous des besoins des habitants. Il est essentiel de réajuster la politique budgétaire vers plus de solidarité. Certaines mesures proposées par le budget supplémentaire vont dans le bon sens, mais nous vous incitons à aller plus loin dans la prise en compte des enjeux, notamment par le vote du prochain budget primitif. En effet, nous remarquons que l'investissement à Hem est conséquent, surtout concernant les nouveaux bâtiments comme le Zéphyr, néanmoins l'effort pour bâtir une ville durable ne peut pas se faire qu'à travers des équipements sportifs et culturels, aussi agréables et utiles qu'ils soient, et même si ces équipements respectent les dernières réglementations thermiques et environnementales en vigueur. Le budget doit absolument inclure des dépenses de fonctionnement et d'investissements fortes pour l'écologie et la solidarité.

En aparté, je remarque que lors des différents conseils municipaux nous avons tous le droit à une petite bouteille d'eau en plastique. J'invite l'ensemble des conseillers à venir avec leur gourde afin d'éviter de produire des déchets supplémentaires. Ce geste symbolique relève aussi de la transition écologique.

Je vous remercie.

M. Saïd LAOUADI : Madame LOUCHART, vous faites part de votre déception concernant le nombre d'emplois à la Blanchisserie. D'une part, je rappelle que la compétence est métropolitaine. La ville et les élus ont dû porter cette Blanchisserie. Nous avons fait ce que nous pouvions, sachant qu'aujourd'hui la Blanchisserie compte 18 entreprises qui représentent 90 emplois. Vingt personnes de Hem y sont actuellement employées. De plus, la Blanchisserie dénombre actuellement 13 créations d'entreprises. À terme, elle représentera environ 110 emplois pour 24 entreprises à taille humaine. J'ai reçu quelques propositions de restructuration, mais certains projets n'ont pas été acceptés afin de limiter les passages de véhicules lourds. Nous n'avons pas résolu tous les problèmes d'emploi à Hem, mais nous avons permis de créer quelques emplois dans une zone de taille raisonnable.

Je vous donne le bilan 2019 de la ville d'Hem concernant les clauses d'insertion. Nous menons une action intercommunale, voire métropolitaine, sur cette partie des clauses. Trente-quatre Hémois en ont bénéficié, ce qui représente 4729 heures. Nous dénombrons deux contrats d'apprentissage, trois contrats de professionnalisation, trois CDI, 14 CDD et 43 contrats d'intérim.

M. Jean-Adrien MALAIZE : Je souhaite rebondir sur le budget participatif. Le budget est certes de 50 000 euros, mais n'oublions pas qu'il s'agit du premier. Nous devons attendre de voir comment cela se passe. C'est une première à la fois pour les élus et les habitants. Des affiches ont été mises en ville pour communiquer sur le sujet. La communication s'effectue aussi via les réseaux sociaux et un article dans Tout'Hem. Nous pourrions faire des tracts, mais ce ne serait pas écologique.

M. Thibaut THIEFFRY : Je voudrais dire un mot par rapport aux remarques sur le budget supplémentaire. Nous pourrions progresser ensemble sur la manière de transmettre l'information. Le budget a été présenté aux membres de la commission finance à laquelle appartiennent les deux groupes avant la plupart des conseillers de la majorité qui, eux, n'appartiennent pas à cette commission. Il y a peut-être eu un problème de communication, mais nous avons respecté une équité stricte entre les conseillers municipaux.

Concernant les remarques sur les investissements, dire que notre engagement sur l'écologie est faible n'est pas juste. Celui-ci représente environ 20 % du budget, ce qui est plus concret que d'apposer sa signature sur un pacte écologique.

M. Jean-François LECLERCQ : Je voudrais faire quelques précisions sur le déficit du Zéphyr. Toutes les salles municipales, qu'elles soient culturelles ou sportives, ont un déficit. La culture a un coût, mais une ville sans culture est une ville morte. Je suis heureux de voir que le déficit du Zéphyr - qui

n'a que quelques années d'existence – baisse chaque année. J'espère que nous parviendrons à équilibrer son budget grâce à la location de la salle à des structures ou entreprises pour des séminaires, conventions ou spectacles. Tout équipement a un coût, quel qu'il soit. Le Zéphyr est ouvert à tous, Madame LOUCHART. Les associations peuvent en disposer et en disposent. La ville est partenaire du Zéphyr et le met à disposition. Nous travaillons avec des structures qui viennent nous voir et, si le projet est cohérent avec notre politique culturelle, le Zéphyr peut être ouvert à tous. Concernant les tarifs, le coût est forcément un peu plus cher puisqu'il s'agit d'une scène nationale. Je veille néanmoins à ce que les tarifs restent abordables, d'où le déficit. Du coup, quand un artiste de renom vient sur la commune, le prix du billet ne couvre pas totalement le coût du spectacle. De nombreux Hémois de tous les quartiers vont au Zéphyr voir des spectacles. Je suis par ailleurs preneur de toute proposition de spectacle complémentaire qui pourrait intéresser les Hémois. Rien n'est fermé, tout est possible. La progression se fait au fil de l'eau et nous l'améliorons en fonction des opportunités. Je suis heureux de constater que la ville mettra 100 000 euros de plus sur le BS pour soutenir la culture et relancer les spectacles dès la prochaine rentrée. Cela d'autant plus que je n'ai rien entendu dans les mesures gouvernementales sur la culture. Il n'y a aucune aide, aucun soutien. La culture est la première activité à s'être arrêtée et sera la dernière à reprendre. De nombreuses structures mourront si elles ne reçoivent pas l'aide des pouvoirs publics. Je suis fier de voir que la culture existe à Hem.

Mme Anne DASSONVILLE : Je rebondis sur les interventions de M. DOYELLE et Mme CHOUIA. Au sujet de la transversalité à objectif écologique, je partage en grande partie l'opinion de Mme CHOUIA. Nous avons déjà mis en place des actions pendant le précédent mandat et montons en puissance sur ce nouveau mandat. Les objectifs de transversalité sont clairement affirmés, avec une « green touch » sur tous les projets municipaux. Nous pourrions nous rejoindre sur de nombreux sujets. M. DOYELLE a pris comme tout le monde conscience de l'urgence écologique. Nous comptons plus de 35 propositions sur le programme qui concernent uniquement l'environnement, l'écologie et l'amélioration des espaces verts et naturels. L'urgence écologique a été prise en compte et nous ferons tout pour améliorer les choses, par exemple grâce aux îlots de fraîcheur et forêts urbaines. Nous faisons également attention au respect des normes écologiques pour la construction des bâtiments. Nous préparons donc la montée en puissance de l'écologie dans les projets de la ville de Hem pour les six prochaines années.

Mme Karima CHOUIA : Je sais que vous tiendrez vos engagements.

M. THIEFFRY, 20 % c'est bien, mais je continuerai à dire que cela n'est pas assez. Il faut toujours aller plus loin. Je ne cesserai de vous le répéter pendant six ans.

M. LAOUADI, je vous remercie pour le bilan de la Blanchisserie. Je souhaitais l'avoir depuis longtemps et il est dommage de devoir attendre le conseil municipal pour le connaître. La norme de devrait pas être de réclamer les informations, mais que celles-ci soient transmises spontanément d'une manière fluide. Nous aurions tous à y gagner.

Je reparlerai plus tard du Zéphyr.

M. Saïd LAOUADI : Mme LOUCHART a posé une question sur le « zéro chômeur ». Vous avez raison, la ville a effectivement fait acte de candidature lors du précédent mandat. Nous ne sommes pas sûrs d'être retenus, mais c'est une possibilité pour les parcours socio-économiques de nos chercheurs d'emploi.

Mme Anne DASSONVILLE : Je voudrais répondre au sujet des bouteilles en plastique. Pendant le précédent mandat, nous avons demandé que des carafes d'eau soient mises. Cela n'est pas possible actuellement à cause de la crise sanitaire. Nous suivons le protocole afin d'être exemplaires. Néanmoins, nous mettrons des carafes dès que cela sera possible. Ce système fonctionnait très bien et convenait à tout le monde.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je souhaite dire quelques mots pour conclure et répondre à certaines questions.

Concernant la transparence et la transmission des éléments, vous avez indiqué, M. DOYELLE, que nous manquions de méthode. Je veux bien vous croire. Néanmoins, j'ai un principe. Nous avons un projet, un programme, une méthode de travail. Notre objectif est de les exposer, pas de les cacher. Nous sommes fiers de ce que nous faisons et nous le défendrons. Dans de nombreuses communes, le fait de cacher certaines informations à l'opposition est une habitude. Toutefois, ce n'est pas notre cas. Les gens ont voté à 79 % pour notre projet que je réaliserai. J'en profite pour répondre au sujet du budget participatif. Respectez le vote des habitants, car presque toutes les mesures que nous vous présentons au budget font partie de notre programme. Nous traduisons la volonté des habitants. Nous nous sommes engagés sur un programme, laissez-nous le mettre en œuvre, même si vous avez le droit de ne pas être d'accord et de le contester. Je ne sais pas si la notice explicative a été jointe. Je vous prie d'excuser l'administration s'il y a eu un oubli. Nous commençons ce mandat et devons encore caler les choses. Nous vous donnerons les éléments en avance la prochaine fois.

Sur le reste, je voudrais dire à Thibaut que nous avons mis 40 % du budget sur les investissements, et non 20 %. Nous avons mis 2,5 millions d'euros (sur un budget de 6,5 millions d'euros pour les investissements) pour l'éclairage public afin de le moderniser et le rendre moins consommateur.

Par ailleurs, j'entends votre discours sur l'écologie. Nous sommes aussi inquiets pour le climat et l'environnement. Nous prendrons des mesures, mais nous devons aussi satisfaire un certain nombre d'impératifs sociaux et économiques. L'emploi est également important dans une ville comme Hem où le taux de chômage est plus important que la moyenne nationale. Il est donc important de travailler aussi sur l'emploi. Les gens ont besoin de travailler. Nous travaillons aussi sur la culture qui est un moyen de rassembler les populations. Nous faisons des choix et essayons de suivre une trajectoire. On nous reproche de bien gérer, soit. Je préfère que nous ayons de l'argent pour faire les choses plutôt que de courir après lui. Cela est notre politique depuis un certain temps. Cependant, nous sommes parfois bloqués par les moyens techniques, juridiques ou administratifs, par la MEL ou le département. À propos de l'aide sociale, je vous rappelle que le chef de file en la matière est le département, pas la ville. De plus, la MEL s'occupe de l'aménagement. Nous avons fait la Blanchisserie pour créer de l'emploi à Hem alors que la MEL ne nous suivait pas sur ce projet. La Chambre régionale des comptes, au lieu de nous sanctionner, a demandé que nous fassions un budget annexe spécifique hors taxes pour circonscrire les sommes que nous allions dépenser pour ce projet qui représente un coût d'environ 5,7 millions d'euros et 2,5 millions d'euros de déficit. Néanmoins, nous sommes fiers d'avoir fait la Blanchisserie, car cela a créé 90 emplois, peu importe s'ils ne sont pas tous occupés par des Hémois.

Je souhaite aborder un dernier point sur le budget participatif. Je vous rappelle que, dans le budget supplémentaire que nous venons de voter, il n'est pas question de budget participatif puisque celui-ci a déjà été voté lors du budget primitif. Nous commençons avec 50 000 euros et pourrons augmenter cette somme si cela est nécessaire. J'ai entendu les propositions de Mme CHOUIA et reste ouvert. Nous voulons tous travailler le mieux possible pour les Hémois.

De plus, nous n'avons rien mis en réserve dans le budget principal et le compte administratif. La mise en réserve a été faite il y a deux ou trois ans suite à une instruction de la Chambre régionale des comptes. Il y a toujours 13 millions d'euros de réserve. Nous avons par ailleurs ajouté 50 000 euros de provisions au budget primitif compte tenu des incertitudes actuelles. Sachez en tout cas que le programme que j'ai dans les mains représente 56 millions d'euros d'investissement. Nous devons bien le financer à un moment ou à un autre et travaillerons sur un plan de financement à la commission finance. Nous écrivons actuellement le (01 :03 :57) que nous voterons lors du prochain conseil pour planifier et organiser tous nos projets. Nous œuvrerons également pour financer ces projets afin qu'ils soient réalisés dans les temps que nous avons définis. J'attends avec plaisir vos

propositions, notamment de financement. La plupart d'entre nous travaillent dans des collectivités avec des gens qui pourraient nous aider. N'hésitez pas à faire passer le message !

Monsieur le Maire quitte la salle afin de procéder aux votes sur les délibérations.

M. Pascal NYS, Premier Adjoint aux ressources humaines, à la commande publique et aux affaires juridiques : Nous procédons aux votes sur les délibérations.

La délibération 1 relative à l'exercice budgétaire 2019 – approbation du compte administratif – détermination et affectation du résultat – budget principal est adoptée à la majorité moins trois abstentions par le Conseil municipal.

La délibération 2 relative à l'exercice budgétaire 2019 – approbation du compte administratif – détermination et affectation du résultat – budget annexe du Zéphyr est adoptée à la majorité moins trois abstentions par le Conseil municipal.

La délibération 3 relative à l'exercice budgétaire 2019 – approbation du compte administratif – détermination et affectation du résultat – budget annexe Blanchisserie est adoptée à la majorité moins trois abstentions par le Conseil municipal.

La délibération 4 relative à l'exercice budgétaire 2019 – approbation du compte de gestion – budget principal est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

La délibération 5 relative à l'exercice budgétaire 2019 – approbation du compte de gestion – budget annexe du Zéphyr est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

La délibération 6 relative à l'exercice budgétaire 2019 – approbation du compte de gestion – budget annexe Blanchisserie est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Je vous remercie. Nous pouvons rappeler Monsieur le Maire.

Sachez que votre majorité a voté pour l'approbation du compte administratif – détermination et affectation du résultat – budget principal, budget annexe du Zéphyr et budget annexe Blanchisserie. L'unanimité a été obtenue en ce qui concerne les comptes de gestion – budget principal, budget annexe du Zéphyr et budget annexe Blanchisserie. Votre ville est bien gérée. J'insiste également sur votre rôle durant ces trois dernières années en tant que conseiller spécial aux finances. Vous avez fait preuve d'un œil aguerré. Je remercie bien entendu les services financiers de la ville qui sont dirigés par Christophe TONON et l'ensemble des services pour leur travail, en particulier les correspondants financiers dont la tâche est excessivement importante pour ces budgets.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci M. NYS. Je voudrais faire remarquer que le compte administratif que nous venons de voter était sous votre magistrature puisque vous étiez maire en 2019. Je vous transmets également mes félicitations et voudrais remercier l'ensemble des services, ainsi que Jérôme PLAISIER de la Direction générale des services. Je remercie aussi Christophe TONON pour les finances. Nous avons une bonne équipe de techniciens qui mettent en œuvre nos politiques. Je les remercie pour leur travail efficace et rigoureux.

Il est procédé aux votes sur les délibérations 7 à 9.

La délibération 7 relative à l'exercice budgétaire 2020 – budget supplémentaire - budget principal est adoptée à la majorité moins trois abstentions par le Conseil municipal.

La délibération 8 relative à l'exercice budgétaire 2020 – budget supplémentaire - budget annexe Zéphyr est adoptée à la majorité moins trois abstentions par le Conseil municipal.

La délibération 9 relative à l'exercice budgétaire 2020 – budget supplémentaire - budget annexe Blanchisserie est adoptée à la majorité moins trois abstentions par le Conseil municipal.

Je vous propose de passer à la suite de l'ordre du jour et à la délibération 15 sur le versement d'une prime exceptionnelle qui est présentée par M. NYS.

ALSH – INDEMNITÉS DES ANIMATEURS BÉNÉVOLES

EXÉCUTION D'UNE DÉPENSE APPLICABLE A LA COMMUNE DE HEM DONT RELÈVE LA CAISSE DES ECOLES DE HEM

POLICE MUNICIPALE – TARIFS DES VACATIONS D'UN MONITEUR TONFA

SUSPENSION DE L'APPLICATION DE LA PONDÉRATION SUR LE RÉGIME INDEMNITAIRE PENDANT LA CRISE SANITAIRE

VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS SOUMIS A DES SUJÉTIONS EXCEPTIONNELLES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

M. Pascal NYS, Premier Adjoint aux ressources humaines, à la commande publique et aux affaires juridiques : Cette délibération concerne une dizaine d'agents des services techniques et trois agents du PEG (01 : 10 : 17) qui ont été en contact direct avec le FLPA. Nous avons très rapidement pris la décision au niveau de la mairie et du CCAS d'accorder une prime aux personnes ayant été en contact direct avec la COVID. Ces personnes ont dû travailler dans des circonstances et avec des pressions importantes. Elles ont été en contact avec des gens qui étaient hospitalisés, revenaient d'hospitalisation ou sont décédés. Le montant de la prime est de 2000 euros. Cela représente très peu d'heures. Je laisserai au CCAS la possibilité de voter la même délibération et une autre complémentaire sur la prime offerte par le département d'un montant de 500 euros. Au total, la prime s'élève à 1500 euros. Nous attendons également des précisions par rapport à l'ARS. Il serait possible d'avoir une prime complémentaire, mais nous attendons pour l'instant la circulaire.

Qui désire prendre la parole ?

Mme Karima CHOUIA : Les agents qui sont restés sur le terrain pendant le confinement ont permis la continuité du service public et ont répondu aux besoins des habitants dans un climat anxieux. Leur implication doit être particulièrement saluée. Cette prime est positive et va dans le bon sens. Elle valorise l'implication des agents.

Je voudrais toutefois revenir sur la limitation de la prime. Je n'ai pas compris la délibération qui précise « ceux qui sont intervenus au foyer logement ». Est-ce que les agents des services techniques dont il est question sont intervenus au foyer logement ? Cela me semble très restrictif. C'est pourquoi je réagis. Le principe de la prime serait dans ce cas inégalitaire. Ils ont tous assuré le maintien de l'action publique dans des conditions difficiles. Face aux impératifs sanitaires, ils ont réussi à faire en sorte que celle-ci continue à fonctionner et que les personnes soient rassurées. Du coup, il ne faut oublier personne dans cette prime.

M. Géraud DOYELLE : Nous voulions aussi remercier les services et les agents territoriaux de Hem qui ont participé au maintien du service public pendant le confinement et la crise sanitaire. Je rejoins Mme CHOUIA. Nous aurions aimé que chaque agent ayant participé à la continuité du service public

pendant le confinement puisse être gratifié par le versement d'une prime. Nous nous interrogeons donc sur votre distribution.

Mme Anne DASSONVILLE : Au-delà de l'implication des agents du service public qui a été extraordinaire, je voudrais signaler l'implication énorme de plusieurs bénévoles. Des gens se sont spontanément proposés pour donner un coup de main. Je trouve que la population de Hem a été incroyable pendant cette période qui était compliquée pour tout le monde. Il y a eu beaucoup de soutien, d'aide, de spontanéité de la part des habitants et associations qui se sont manifestés auprès de la mairie et se sont organisés entre eux pour donner un coup de main à ceux qui étaient le plus en danger. Bravo à eux et merci.

M. Pascal NYS, Premier Adjoint aux ressources humaines, à la commande publique et aux affaires juridiques : Cette prime exceptionnelle est versée aux gens ayant eu des sujétions importantes dans le cadre de la lutte contre l'épidémie du COVID 19. Le maximum que nous puissions verser est un montant de 1000 euros. Les personnes concernées sont celles ayant été en contact direct avec le FLPA. Pour les services techniques, les gens concernés sont ceux qui ont enlevé les poubelles, tondu la pelouse ou fait des navettes pour apporter des masques ou du liquide hydroalcoolique. Les personnes du PEG (01:15:01) concernées ont prêté main-forte pour l'entretien. Le personnel était particulièrement affecté à des tâches dont ils n'avaient pas l'habitude, par exemple aller porter les repas directement chez les résidents. Il y avait un manque évident de personnel pour l'entretien. Des agents volontaires sont donc allés aider. Lorsqu'il a été possible d'ouvrir la résidence aux parents des résidents, ils sont allés nettoyer systématiquement entre chaque visite.

Mme Karima CHOUIA : Je précise que les autres agents des services techniques ou les agents administratifs qui, certes, n'étaient pas en contact direct avec des personnes malades, ont continué à faire vivre la ville pendant le confinement, mais n'auront pas la prime. Nous aurions pu aussi les intégrer à la prime, même s'ils n'avaient pas de sujétion particulière. Ils étaient présents à un moment où d'autres étaient confinés chez eux. Ils méritaient aussi de recevoir cette gratification.

M. Pascal NYS, Premier Adjoint aux ressources humaines, à la commande publique et aux affaires juridiques : Nous n'avons pas adopté ce principe dans la mesure où les personnes, notamment du CCAS, ont eu un travail accru, mais réalisé dans des conditions qui leur permettaient d'exécuter normalement leurs tâches, dans des zones de précaution dépassant largement les quatre mètres carrés prévus par le gouvernement. Nous avons retenu uniquement ce qui est prévu dans le décret, c'est-à-dire de verser la prime à des gens qui ont eu une période d'activité tout à fait exceptionnelle face au danger que représentait le COVID.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je propose de passer au vote sur la délibération numéro 15.

La délibération 15 relative au versement de la prime exceptionnelle aux agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire est adoptée à la majorité moins trois abstentions par le Conseil municipal.

MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

M. Pascal NYS, Premier Adjoint aux ressources humaines, à la commande publique et aux affaires juridiques : Le RIFSEEP a été mis en place en 2017 pour régime un grand nombre de régimes indemnitaires. Nous avons la possibilité d'étendre ce régime à des cadres d'emploi qui n'étaient pas prévus au départ. Nous le faisons bien volontiers. Nous en profitons pour faire une actualisation sur quelques cadres d'emploi afin de pouvoir répondre à des hauteurs de salaire qui sont loin de ce que les grilles de la collectivité permettent.

Qui désire la parole ?

M. Géraud DOYELLE : Nous saluons la poursuite de la mise en place du RIFSEEP pour plusieurs cadres d'emploi au sein de la commune de Hem. La qualité d'un service public se traduit aussi par une juste rémunération de ses agents publics et une reconnaissance de leur travail. Pour attirer et conserver les compétences au sein de notre commune, il est important que le régime indemnitaire soit adapté. Nous aurions une question sur celui-ci, concernant la partie IFSE qui est au maximum réglementaire sur certains cadres d'emploi, et en dessous pour d'autres. Pourquoi ? Quels sont les impacts budgétaires du RIFSEEP sur le budget communal ?

Je me permets d'aborder un autre sujet puisque nous parlons des agents territoriaux. La mairie de Hem ne dispose pas aujourd'hui de self food cantine dédiée aux agents qui, de plus, ne bénéficient pas de tickets restaurants ou d'avantages particuliers en la matière. Des études ont-elles déjà été menées lors du précédent mandat afin de mettre en place des tickets restaurant pour les agents territoriaux ? Dans le contexte actuel, il convient d'agir en faveur du commerce local. L'octroi de tickets restaurant permettrait peut-être de contribuer aux frais de repas des agents et, s'ils sont utilisés sur Hem, de dynamiser le secteur de la restauration et de l'alimentation dans notre commune. Merci.

M. Pascal NYS, Premier Adjoint aux ressources humaines, à la commande publique et aux affaires juridiques : Bienvenue dans une commune de 20 000 habitants et assez pauvre, Monsieur DOYELLE. Vous vous apercevrez vite, en regardant nos frais de personnel, que nous dépassons déjà le budget. Malheureusement, toutes les études démontrent que les agents seraient satisfaits d'avoir des tickets restaurant, mais nous n'en avons pas la possibilité financière. Nous avons un COS (01 : 20 :49) qui marche plutôt bien et privilégions donc cette piste afin d'aller dans le sens des demandes faites par les agents. Concernant l'IFSE, la réponse est la même. Nous n'avons pas de budget particulier. Notre collectivité ne peut pas se permettre de donner des centaines d'euros par agent comme certaines communautés de communes, par exemple la MEL. Nous ne pouvons financièrement pas le faire. Nous sommes une commune de 20 000 habitants dont le niveau de masse salariale est déjà excessivement élevé. Il faudrait, Monsieur le Maire, avoir des recettes complémentaires en masse. Nous pourrions peut-être faire un échange avec Wasquehal et Croix. En conclusion, nous n'avons pas augmenté notre masse salariale avec le RIFSEEP. Nous avons simplement compensé les régimes indemnitaires grâce à cette nouvelle disposition.

Mme Mathilde LOUCHART : Je trouve que vous avez un double discours. Vous avez dit au début de ce conseil à quel point la gestion de la commune était bonne et que les finances sont florissantes. Nous avons plus de 7 millions d'euros d'excédent au compte administratif. Or, vous nous expliquez maintenant que vous n'avez pas les moyens, que la commune doit faire des efforts et que nous ne pouvons pas intervenir plus favorablement sur ces postes-là. Excusez-moi, mais je trouve que cela est difficile à entendre étant donné la présentation de budget que nous avons eu en début de séance.

M. Pascal NYS, Premier Adjoint aux ressources humaines, à la commande publique et aux affaires juridiques : Il y a un juge de paix, Madame LOUCHART : il s'agit du turn-over. Je pense que le turn-over de la mairie est l'un des plus faibles des mairies environnantes. La partie salariale ne fait pas tout. Si vous regardez la productivité de nos agents, très honnêtement, celle-ci est plutôt pas mal. Certains présidents de communautés de communes risquent fortement de rougir s'ils voyaient notre productivité.

M. Francis VERCAMER, Maire : J'ajoute que l'excédent au lieu une seule fois. Malheureusement, les agents mangent tous les jours, y compris l'année prochaine ! L'excédent peut financer une première année une dépense exceptionnelle de tickets restaurant, mais il ne peut pas la financer tous les ans. Financer une dépense récurrente, pas une recette ponctuelle, est faire de la mauvaise gestion.

Je propose de passer au vote sur la délibération numéro 16.

La délibération 16 relative à la mise en place du RIFSEEP est adoptée à la majorité moins deux abstentions par le Conseil municipal.

PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE SPORTIF – CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE – DÉSIGNATION DES MEMBRES DU JURY

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE SPORTIF – INDEMNISATION DES MAITRES D'ŒUVRE DU JURY

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE SPORTIF – INDEMNISATION DES MAITRES D'ŒUVRE ADMIS A CONCOURIR

PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA SALLE LEPLAT, D'EXTENSION DES LOGES DU ZÉPHYR ET DE CRÉATION DE CELLULES COMMERCIALES – DÉCISION DE PRINCIPE

PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA SALLE LEPLAT, D'EXTENSION DES LOGES DU ZÉPHYR ET DE CRÉATION DE CELLULES COMMERCIALES – LANCEMENT DU CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE

PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA SALLE LEPLAT, D'EXTENSION DES LOGES DU ZÉPHYR ET DE CRÉATION DE CELLULES COMMERCIALES – CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE – DÉSIGNATION DES MEMBRES DU JURY

PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA SALLE LEPLAT, D'EXTENSION DES LOGES DU ZÉPHYR ET DE CRÉATION DE CELLULES COMMERCIALES – INDEMNISATION DES MAITRES D'ŒUVRE DU JURY

PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA SALLE LEPLAT, D'EXTENSION DES LOGES DU ZÉPHYR ET DE CRÉATION DE CELLULES COMMERCIALES – INDEMNISATION DES MAITRES D'ŒUVRE ADMIS A CONCOURIR

M. Pascal NYS, Premier Adjoint aux ressources humaines, à la commande publique et aux affaires juridiques : Cet ensemble de délibérations concerne le projet de reconstruction de la salle Leplat, d'extension des loges du Zéphyr et de création de cellules commerciales.

La première délibération a pour but d'accorder une décision de principe à un triple projet.

La deuxième délibération concerne le lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre.

La troisième délibération concerne la désignation des membres du jury, c'est-à-dire les membres de la commission d'appel d'offres et trois architectes.

La quatrième délibération porte sur l'indemnisation des maîtres d'œuvre assistants au jury.

La cinquième délibération concerne l'indemnisation des trois maîtres d'œuvre admis à concourir.

Mme Karima CHOUIA : Cette délibération illustre ce que je disais tout à l'heure sur les impacts des grands investissements. La salle Leplat a besoin d'une remise en état profonde étant donné son état. Personne ne peut le nier. Toutefois, un investissement lourd induit toujours des dépenses de fonctionnement. Je déplore régulièrement que celles-ci ne soient pas suffisamment identifiées et budgétées. Le résultat est aussi une dégradation du patrimoine qui accroît au total le coût total.

Il est question de créer de nouveaux locaux dans le Zéphyr. L'équipement n'a pas été pensé dans sa globalité depuis le début. Il faut donc maintenant ajouter des choses. Bientôt, le Zéphyr va coûter plus cher qu'une centrale nucléaire !

M. Géraud DOYELLE : Vous nous sollicitez à nouveau pour lancer des projets d'ampleur pour notre ville qui représentent un coût de 5 millions d'euros. Cependant, la délibération ne mentionne pas l'avis des habitants ou un bilan de concertation préalable sur le projet. Selon nous, cet élément devrait être obligatoire pour ce type de grands projets. Pour les commerces notamment, une concertation avec les habitants dans le passé aurait sans doute permis d'anticiper un besoin en commerces alimentaires, surtout à l'angle de la place du marché. Cela aurait évité à un local de rester vide pendant plusieurs années.

Nous sommes aujourd'hui étonnés, malgré le coût initial que représente le Zéphyr, qu'un investissement supplémentaire de 1,4 million d'euros doive être réalisé pour agrandir des loges. Pourquoi le projet initial n'a-t-il pas prévu de loges suffisantes ?

Concernant le projet de la salle Leplat, nous aimerions savoir si vous avez étudié un projet de réhabilitation en comparaison d'une démolition/reconstruction. Quels sont les arguments en faveur d'une démolition ? Pourquoi ne pas privilégier une rénovation ?

M. Jean-François LECLERCQ : Au sujet du Zéphyr, nous profitons de la transformation de la salle Leplat. Ceux qui connaissent cette salle savent que ce ne sera pas du luxe de la détruire pour ensuite la reconstruire. La rénovation, Monsieur DOYELLE, coûterait beaucoup plus cher qu'une reconstruction. Nous profitons de cette opportunité pour faire une liaison avec le Zéphyr. Quand nous avons initialement créé le Zéphyr, nous avons privilégié le cœur de salle, ce qui était une bonne chose, car les gens sont ravis de la qualité de la salle. Aujourd'hui, nous nous rendons compte quand nous recevons des troupes importantes – par exemple l'ONL – il est compliqué de les mettre dans deux petites loges. De plus, certaines troupes ont besoin de pouvoir manger sur place. Actuellement, les gens mangent dans les salles de réserve et stockage, ce qui n'est pas l'idéal pour l'image et l'accueil des personnes que nous recevons. Nous souhaitons donc faire des travaux pour avoir des loges dignes de ce nom et accueillir les troupes dans de bonnes conditions. Grâce à la liaison créée avec la salle Leplat, nous pourrions recevoir de gros festivals ou des expositions importantes. L'utilisation des deux sites nous permettrait d'organiser des manifestations de plus grande envergure.

M. Pascal NYS, Premier Adjoint aux ressources humaines, à la commande publique et aux affaires juridiques : Monsieur DOYELLE, je suis très heureux que vous puissiez imaginer une enseigne alimentaire place du marché. Avec Saïd LAOUADI, nous avons rencontré de nombreuses chaînes de supermarché, spécialisées ou non, et reçu beaucoup de candidatures. Monsieur LAOUADI a même fait des démarches avec le service économique auprès des banques pour faciliter leur installation, mais aucun projet n'a vu le jour. Vilogia en avait assez de voir ce local vide. Nous avons donc été mis devant le fait accompli par Vilogia qui a accepté un dossier qui ne nous convenait pas spécialement. Nous voulions absolument avoir un commerce alimentaire pour faire vivre la place. Je n'ai pas réussi à concrétiser ce projet en trois ans. Mon prédécesseur, Monsieur Francis VERCAMER, n'avait pas non plus eu de succès. Aucune enseigne de supermarché ne veut s'installer là. Nous avons aussi essayé d'avoir des agriculteurs pour faire vivre le local différemment. Le problème est que celui-ci est excessivement cher et peu adapté au commerce alimentaire. Par exemple, il n'est pas

possible de mettre un frigo sans avoir un groupe à l'extérieur qui fait beaucoup de bruit. De plus, le règlement de copropriété n'intègre pas le fait d'avoir un commerce avec un peu de nuisance. Les porteurs de projet sont donc tous partis systématiquement. Pendant un moment, un boucher voulait venir. Nous avons fait le maximum afin qu'il puisse s'installer, mais quand il a vu les contraintes, il a abandonné le projet. Vilogia a donc fini par vendre le local à un marchand de vélos électriques. Nous avons juste insisté sur le fait que ce magasin devait aussi vendre du vélo traditionnel et faire de la réparation. Nous avons donc trois marchands de vélos sur la commune. Il est très compliqué d'avoir des commerces. J'espère que le nouveau vendeur de vélos aura une offre attirante et alléchante pour l'ensemble de la population.

M. Laurent PASTOUR : Je voulais répondre au sujet de la démolition et reconstruction de la salle Leplat. La raison de ce choix est que nous pensons à l'environnement. Le nouveau bâtiment respectera l'ARE 2020 (01 :34 :33) et les critères BEPOS (E+ et C-, c'est-à-dire énergie et carbone). Pour respecter ces critères, il est nécessaire de détruire pratiquement la totalité de la salle Leplat afin d'utiliser d'autres matériaux et technologies. De plus, nous voulons aussi intégrer des commerces, créer un vrai cœur de ville. De même, nous réfléchirons dans les prochains mois sur les anciens ateliers municipaux afin de créer des commerces et une dynamique.

Mme Karima CHOUIA : Le sujet des commerces est essentiel. Nous en avons parlé en commission urbanisme à propos de cette délibération. Nous avons besoin de convivialité à cet endroit situé juste à côté du Zéphyr. Pour relancer le Zéphyr, il est forcément important de proposer un lieu où se poser, prendre un verre, boire un café le dimanche matin qui est le jour du marché. Le cœur de ville a vraiment besoin de cela pour fonctionner. Nous devons travailler sur ce sujet maintenant pour créer des espaces commerciaux et surtout conviviaux.

M. Jérôme MEERSEMAN : Je suis d'accord avec Karima. Je suis délégué pour le commerce pendant ce mandat. Nous avons commencé à travailler avec Saïd afin de réfléchir sur ce que les commerces pourraient être. Nous imaginons ce linéaire commercial adapté aux besoins de notre commune. Avoir des commerces complémentaires avec l'activité du Zéphyr, du marché le dimanche, avoir un lieu où se poser, fait partie intégrante de la réflexion. Si vous avez des suggestions, connaissez des porteurs de projets, n'hésitez pas à nous les transmettre. Nous nous ferons un plaisir d'étudier les propositions. Il faut quelque chose qui vive, avec des commerces adaptés à nos besoins.

Mme Mathilde LOUCHART : Pourriez-vous répondre à la question sur la concertation ? Je ne comprends pas pourquoi une concertation avec les habitants n'est pas organisée pour des projets aussi importants.

Au sujet du Zéphyr, je voudrais dire à Monsieur LECLERCQ que je connais ce lieu. Toutefois, je continue à penser que les impôts des Hémois devraient servir à assurer un service public culturel. Or, la façon dont le Zéphyr est géré ne permet pas à l'ensemble des Hémois de profiter de cette politique culturelle. Le Zéphyr est peut-être ouvert à tous, mais il n'est pas accessible à tous. Même si vous avez des arguments contraires, je maintiens mon point de vue. Il ne s'agit pas d'ignorance sur le sujet. C'est vraiment une conviction.

M. Pascal NYS, Premier Adjoint aux ressources humaines, à la commande publique et aux affaires juridiques : Je suis d'accord avec Jérôme concernant les commerces. Ces derniers seront équipés d'extracteurs et nous voulons créer un lieu de convivialité. Un cafetier voulait d'ailleurs s'installer place du marché, mais cela n'a pas pu se faire, notamment à cause de l'absence d'extraction.

Mme Karima CHOUIA : Les cellules commerciales qui seront installées en tiendront-elles compte ?

M. Pascal NYS : Nous avons constaté l'erreur de Vilogia par rapport à son local. Bien entendu, nous ferons en sorte de ne pas reproduire la même erreur.

Je voudrais répondre au sujet de la concertation. Celle-ci aura lieu. Nous sommes pour l'instant sur un schéma de principe qui débouchera sur un concours de maîtrise d'œuvre. Il y aura ensuite une CAO. Une commission d'appel d'offres et trois architectes sélectionneront des architectes, puis le lauréat sera désigné. Une esquisse sera ensuite élaborée. C'est à ce moment-là que nous aurons un projet et organiserons des réunions publiques pour connaître les desideratas et compléter ou transformer éventuellement notre projet.

M. Francis VERCAMER, Maire : La concertation telle que vous l'entendez n'a pas encore eu lieu. Néanmoins, les gens ont voté pour mon programme. Or, le projet de reconstruction de la salle Leplat constitue le point cinq du programme. Il est important, car la commission de sécurité est très tangente sur l'utilisation de cette salle dans laquelle vont les écoles. C'est aussi une question de responsabilité vis-à-vis des enfants qui sont à l'école et utilisent la salle. Je ne laisserai pas passer des délais de concertation ou discussion qui ne soient pas utiles. La concertation portera sur le projet, l'idée de principe ayant été votée dans le cadre du programme présenté lors des élections. La construction du nouvel équipement se fera en lien avec les riverains et de manière à s'intégrer dans le paysage. Je précise également que les commerces n'auront pas de logements installés au-dessus d'eux. Cela permettra d'accueillir des types de commerces variés, sans créer de nuisance pour les habitants.

Je vous propose de passer au vote de ces cinq délibérations qui sont liées (19. 1, 2, 3, 4 et 5).

Les délibérations 19.1, 19.2, 19.3, 19.4 et 19.5 relatives au projet de reconstruction de la salle Leplat sont adoptées à la majorité moins deux abstentions par le Conseil municipal.

ÉCOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES - REMBOURSEMENT TROISIÈME TRIMESTRE 2019-2020

REVISION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES ÉCOLES DE DISCIPLINES

ÉCOLES MUNICIPALES ARTISTIQUES - PARTICIPATION DES FAMILLES

M. Jean-François LECLERCQ, Adjoint aux affaires culturelles, à l'animation et à la vie associative : Cette délibération concerne les tarifs de nos écoles municipales artistiques (musique et arts plastiques). Elle a lieu tous les ans au mois de juin pour préparer la prochaine rentrée scolaire puisque ces écoles artistiques fonctionnent entre septembre et juin.

Les tarifs sont à l'année pour l'école de musique. Pour l'école d'arts plastiques, il est possible de s'inscrire soit à l'année, soit en cours d'année (tarifs trimestriels). En parallèle, l'école municipale d'arts plastiques organise aussi des stages pendant les petites vacances, notamment le stage multiculturel qui regroupe la musique, les arts plastiques, la danse et le théâtre. Ce stage est organisé avec nos différents partenaires associatifs.

Les tarifs de ces deux structures n'augmentent pas pour la prochaine saison.

Mme Mathilde LOUCHART : La culture est essentielle dans notre société. Elle est un facteur de bien-être, d'expérience, une source de plaisir, et permet de se forger une identité en développant sa créativité, de préserver ou renforcer un sentiment d'appartenance à la communauté. Les expériences culturelles sont des occasions d'avoir des loisirs, des divertissements, d'apprendre, de partager des expériences avec les autres. La culture nous réunit. Je sais que vous partagez ce point de vue.

Par contre, il est pour moi essentiel de développer l'accès à la culture pour tous. Or, les tarifs présentés dans cette délibération ne tiennent pas compte des difficultés d'une majorité des habitants hémois.

Vous avez fait un effort sur les enfants sortis du projet Démos. Nous nous réjouissons tous du succès du projet Démos porté par la Philharmonie de Paris, la MEL et la ville de Hem. Les bénéficiaires sont très importants pour le projet Démos et nous devons aujourd'hui transposer ce qui a été fait pour celui-ci à une échelle municipale. La ville doit aussi pouvoir porter seule ce type de projet pour ouvrir les écoles de musique à tous les enfants, y compris ceux des milieux populaires.

Les arts plastiques sont également concernés. Les tarifs des stages multiculturels sont inaccessibles pour des personnes modestes.

Pourquoi faites-vous un tarif spécial pour les enfants issus de Démos et pas, de manière générale, pour ceux qui n'ont pas les moyens d'accéder à une école de musique ou de louer un instrument ?

M. Jean-Adrien MALAIZE : Je fais partie de l'école de musique. Les tarifs peuvent sembler importants. Toutefois, le plus bas est à 57 euros pour trois cours par semaine toute l'année. Cela n'est pas très cher.

Mme Karima CHOUIA : Vous connaissez ma position sur l'accessibilité des prestations et l'offre de services de la ville. Les écoles de musique et médiathèques sont gratuites dans d'autres villes de taille comparable à Hem, par exemple Lys-lez-Lannoy. La culture ne doit pas être réservée à une élite. L'obstacle tarifaire est une réalité et ne doit pas empêcher une personne d'accéder à la culture. Celle-ci est plurielle et doit être célébrée par tout le monde, quelle que soit la situation financière des familles. Des progrès restent à faire sur les tarifs afin de rendre la culture accessible à tous. Le fait que les tarifs n'augmentent pas me convient parfaitement.

M. Jean-Adrien MALAIZE : Concernant la gratuité à Lys-lez-Lannoy, il faut savoir que des personnes quittent l'orchestre de la ville, car il n'a pas la même attractivité que celui de Hem. Chaque jeudi soir lors des répétitions, 65 musiciens – élèves et non-élèves – viennent jouer. Par ailleurs, plus de 100 musiciens participent aux concerts sur scène. Nous sommes une des seules harmonies qui a la capacité de remplir une salle de spectacle de 1000 personnes dans le secteur en étant exclusivement composée d'amateurs. Nous proposons une qualité différente par rapport à d'autres villes et donnons envie aux gens de faire de la musique. Des Hémois vont ensuite à la garde républicaine, car ils ont reçu cette formation de qualité qui leur a permis de progresser.

M. Jean-François LECLERCQ, Adjoint aux affaires culturelles, à l'animation et à la vie associative : Les tarifs n'augmentent pas. Nous ne sommes certes pas les moins chers, mais nous sommes loin d'être les plus chers. Je rappelle que les écoles municipales culturelles ne sont pas les seuls leviers culturels sur la commune. De nombreuses associations travaillent à nos côtés. Une délibération passera d'ailleurs tout à l'heure concernant le pass'sport culture. Celui-ci permet à la ville d'abonder auprès des familles le droit d'inscription à une structure associative, sportive ou culturelle.

Par ailleurs, je rappelle également que la ville intervient dans les écoles avec nos deux dumistes pour proposer les prestations musicales. Par ce biais, depuis de nombreuses années, des enfants issus des quartiers viennent dans les écoles de musique et d'arts plastiques. Ils représentent 26 % des enfants de l'école de musique et presque 20 % de ceux de l'école d'arts plastiques. Les enfants apprécient les différentes activités qui leur sont proposées et s'inscrivent dans nos structures.

Je ne reviens pas sur le coût horaire des prestations puisque celui-ci a été évoqué par Jean-Adrien. Nous pouvons certes faire mieux. Vous verrez dans notre programme électoral que nous souhaitons intensifier et développer l'accès à nos structures. Nous reverrons les tarifs et étendrons la capacité de nos structures si nous le pouvons. Je pense néanmoins que les tarifs actuels restent abordables pour

la plupart des familles. De plus, en dehors des structures municipales, d'autres structures associatives sont soutenues par la ville à travers notamment le dispositif pass'sport culture.

M. Francis VERCAMER, Maire : Nous passons au vote.

La délibération 22 relative aux écoles municipales artistiques – participation des familles est adoptée à la majorité avec deux voix défavorables par le Conseil municipal.

ASSOCIATION PROFESSIONNEL DE SANTÉ - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

STRUCTURES PETITE ENFANCE - TARIFICATION DE L'ACCUEIL PONCTUEL D'URGENCE

STRUCTURES PETITE ENFANCE - ACTUALISATION DES RÈGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT

ASSOCIATION « SYNDICAT DES PÊCHEURS DE ROUBAIX-TOURCOING ET LEURS CANTONS » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

EXERCICE BUDGÉTAIRE 2020 - VERSEMENT DU FORFAIT COMMUNAL AUX ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT

ESPACE DE VIE SAINT-EXUPÉRY - DÉLOCALISATION DE L'ALSH MATERNEL ET DE L'ATELIER CIRQUE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MATÉRIELS

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉES DES VILLES EXTÉRIEURES DANS LE CADRE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT, ACCUEILS DE LOISIRS MULTI ACTIVITÉS, SÉJOURS COURTS ET SORTIES A LA JOURNÉE - ANNÉES 2019/2020 ET 2020/2021 - PARTICIPATION DES FAMILLES

Mme Fabienne LEPERS, Adjointe à l'Éducation et à la Jeunesse : Avant de vous présenter la délibération, je vais vous exposer le projet ALSH Apprenant que nous allons mettre en place cet été sur Hem. Le projet ALSH fait partie du volet Vacances Apprenantes dont le principal objectif est de pallier de manière ludique le retard scolaire accumulé par certains élèves durant la période de confinement.

Ce projet se décline en quatre opérations. La première est l'école ouverte qui concerne les écoles, collèges et lycées et est portée par l'Éducation Nationale. Les cours ont lieu le matin. Des activités culturelles et sportives sont organisées l'après-midi. J'ai assisté au CA du collège Devos le 11 juin durant lequel j'ai appris que l'établissement a pour projet de participer à l'opération école ouverte les deux dernières semaines d'août. J'en aurais la confirmation lors du prochain CA qui se déroule le 2 juillet.

La seconde opération est l'école ouverte buissonnière. Il s'agit de séjours en zone rurale qui concerne les écoles, collèges et lycées. Ce projet est aussi porté par l'Éducation Nationale. Des cours se déroulent pendant la moitié du séjour, puis des cours d'éducation à la nature ont lieu durant l'autre moitié.

La troisième opération est la colo apprenante portée par les collectivités locales et les associations. Le but est de renforcer les apprentissages scolaires dans les domaines de la langue, des sciences, de l'innovation, du numérique et des langues étrangères. Les enfants sont aussi sensibilisés à des activités dominantes comme le développement durable et la transition écologique, les arts et cultures, les activités physiques et sportives.

Enfin, les ALSH Apprenant, à partir de six ans, sont portés par les collectivités locales et associations. L'objectif est de renforcer les apprentissages scolaires de manière ludique dans les domaines des sciences, de l'innovation technologique et numérique, des langues étrangères. Les enfants sont sensibilisés à des activités dominantes comme la nature environnante, le livre, la gastronomie, le théâtre, la musique et les sports de nature.

Le projet ALSH Apprenant à Hem est parti de plusieurs constats, notamment celui de la crise sanitaire. Le confinement et le déconfinement progressif ont entraîné une limitation des réponses aux besoins sociaux, moteurs, psychologiques et cognitifs des enfants. Nous proposons un mode de garde éducatif, d'éduquer à la vie collective, sociale et citoyenne, d'apporter une attention particulière aux territoires et publics les plus fragiles. Les objectifs sont de proposer des activités associant loisirs et découverte ou redécouverte par les enfants de leur environnement. Nous voulons mettre à profit les deux mois de vacances d'été pour que les enfants se resocialisent, s'aèrent et abordent la rentrée dans de bonnes conditions.

Le projet pédagogique des ALSH Apprenant est évidemment intégré dans celui éducatif de la ville. Les axes de développement sont les suivants : se réhabituer à la vie en collectivité en toute sécurité, regagner en autonomie, reprendre des activités motrices – notamment d'extérieur, redécouvrir son environnement, renforcer son niveau scolaire par la remobilisation des compétences.

De plus, les axes de développement dans le domaine des activités sont les suivants : lecture, écriture, expression orale, activités en lien avec le développement durable, exploration de la nature, activités artistiques, physiques et sportives, manuelles, civiques et écologiques, numériques, devoir de mémoire, langues étrangères.

L'encadrement sera assuré par les personnes suivantes : enseignants, professeurs des écoles, d'anglais, enseignants RASED et ULIS, animateurs universitaires (bac +3 minimum), animateurs bilingues de naissance, répétiteurs d'accompagnement scolaire, accompagnateurs d'élèves en situation de handicap, intervenants extérieurs.

L'organisation prévue est celle-ci : l'ALSH cet été – hors centre sportif, les Chenapans 1 qui se déroulent à Victor Hugo pour les enfants de trois à dix ans (104 maternelles et 129 primaires seront accueillis), les Chenapans 2 à Marcel Pagnol pour les enfants de trois à dix ans (30 maternelles et 54 primaires, ainsi que sept enfants en inclusion éducative), les Filous qui se tiennent à Marie Curie pour les trois à dix ans (13 maternelles et 22 primaires), les Globe-trotteurs à Jules Ferry pour les enfants de sept à treize ans (110 primaires), la Plateforme Jeunesse locale Dubus pour les 13-17 ans (24 jeunes). Les ALSH Apprenant primaires et ados seront encadrés par six animateurs classiques et six encadrants apprenant pour Chenapans 1, par trois animateurs classiques, trois encadrants apprenant et cinq encadrants inclusion éducative pour Chenapans 2, un animateur classique et un encadrant apprenant pour les Filous, cinq animateurs classiques et cinq encadrants apprenants pour les Globe-trotteurs, deux animateurs classiques et un encadrant apprenant pour la Plateforme Jeunesse.

Il faudra respecter les règles sanitaires et organiser des groupes par tranche d'âge durant six semaines, du 06 juillet au 14 août. Les ALSG Apprenant se dérouleront durant six semaines. Puis,

nous reprendrons l'organisation des groupes par école du 17 au 21 août, soit deux semaines avant la rentrée scolaire par mesure de précaution, en cas de COVID dans certaines écoles. Ce seront des ALSH loisirs, éducatifs classiques.

Nous comptons à ce jour 855 inscriptions, soit 89 de plus qu'en 2019. Le nombre d'enfants présents par jour est au maximum de 147 maternelles, 339 primaires, 36 ados, 7 enfants à besoin spécifique, soit au total 527 enfants. Le nombre de places ouvertes par jour est de 616.

Mme Karima CHOUIA : Nous sortons d'une crise sanitaire et rentrons depuis quelques semaines dans une crise économique et sociale qui frappe de plus en plus durement ceux qui étaient déjà fragilisés. Certains enfants n'ont pas pu bénéficier pendant deux mois d'un accès à l'école ou à une cantine scolaire à des tarifs abordables. D'autres familles ont en temps normal des difficultés pour accéder à des soins. Or, leur vulnérabilité a été accentuée par cette période. Des personnes seront plongées dans la précarité à cause de l'essor actuel du chômage. Des gens ont du mal actuellement à payer leur loyer et cela continuera. L'urgence sociale est là. Les enfants sont les premiers touchés. Il est de notre responsabilité d'y répondre sans délai. Ces mesures, dont les Vacances Apprenantes, vont bien sûr dans le bon sens pour tenter de réduire les inégalités sociales. Néanmoins, nous devons aller plus loin. La tarification est un vrai sujet. Pourquoi ne pas profiter de la mise en place de ce conseil consultatif au niveau des écoles pour réfléchir à la tarification de nos prestations, en y associant des parents d'élèves qui sont les premiers concernés par la tarification ? Certes, il existe des tranches tarifaires, mais il faut regarder ce qui reste à la charge des familles et la capacité financière de celles-ci à inscrire leurs enfants à une ou plusieurs activités, associatives ou municipales. Si nous prenons en compte le reste à charge des familles, nous verrons que, pour certains, il n'est pas possible de payer des activités aux enfants. Les choix sont faits au détriment des enfants. Nous aurons tous à y gagner en appliquant une tarification la plus juste possible.

Mme Mathilde LOUCHART : Nous nous réjouissons de la mise en place du dispositif des Vacances Apprenantes à Hem. Un enfant seulement sur trois part en vacances, et cela va s'accroître durant la période post-confinement. Cela a créé des inquiétudes aussi au niveau national, notamment par rapport à la gestion des quartiers prioritaires où il est nécessaire durant l'été d'occuper et encadrer les jeunes. Je suis toutefois surprise par votre délibération, car Monsieur BLANQUER et Monsieur DENORMANDIE ont expliqué, je cite : « *Nous allons mettre 200 millions d'euros dans quatre opérations qui permettront à un million d'enfants et de jeunes d'avoir des vacances épanouissantes et éducatives, entièrement gratuites pour les familles les plus modestes dont les enfants seront prioritaires* ». Je pensais que le dispositif permettrait aux jeunes des quartiers d'être accompagnés pendant une période compliquée. Cependant, je n'ai pas l'impression que nous ayons à Hem priorisé ces enfants-là. De plus, le dispositif n'est pas gratuit. Ne partagez-vous pas cette politique visant à inciter un maximum d'enfants à s'inscrire aux ALSH Apprenant ?

M. Lionel MATHOUR : Je voudrais compléter ce qu'a dit Mme LEPERS sur les actions associatives et jeunesse qui se dérouleront dans les quartiers. Pendant le confinement, le tissu associatif dans les quartiers s'est beaucoup réuni par visioconférence pour préparer la première phase du déconfinement et faire celui-ci progressivement. Nous finalisons actuellement des projets d'actions et animations pour les jeunes des quartiers qui auront lieu dans les deux centres sociaux du 06 juillet au 31 août. Ces animations se dérouleront en journée pour les 11-17 ans et en soirée pour le football. Un tournoi de foot sera organisé dans le quartier de la Lionderie. Des châteaux gonflables seront installés et des animations auront lieu en parallèle. Nous avons constitué de petits groupes de jeunes afin de respecter les gestes barrières. Ces groupes pourront aller à la mer et faire des sorties au cinéma, bowling, etc. Le but est d'aérer les quartiers, car les jeunes ont besoin de sortir. Il y aura également des démonstrations en plein air, par exemple de boxe. Nous réfléchissons par ailleurs à organiser une animation sur le thème de la moto et de la prévention routière. Un village urbain sera installé à Beaumont en juillet. Des barres de musculation seront mises sur la Grand Place pendant trois semaines. Les jeunes seront bien occupés. De nombreuses structures permettront de les

accueillir. Je voudrais les remercier, car ils se sont mobilisés et se mobiliseront encore durant tout l'été. Nous ferons tout pour que cela se passe bien.

Mme Fabienne LEPERS, Adjointe à l'Éducation et à la Jeunesse : Je souhaite apporter une précision suite à l'intervention de Mme LOUCHART. Seules les opérations portées par l'Éducation Nationale sont gratuites, en l'occurrence il s'agit de l'école ouverte et de l'école ouverte buissonnière.

Mme Mathilde LOUCHART : Cela veut-il dire que l'État ne participe pas financièrement aux ALSH Apprenant ?

M. Francis VERCAMER, Maire : J'ai sous les yeux le texte du Préfet que nous avons reçu aujourd'hui.

Il est indiqué, concernant les colos apprenantes, que l'aide de l'État peut atteindre 80 % du coût de séjour plafonné à 400 euros par mineur et par semaine. Elle sera versée aux collectivités partenaires pour permettre à 250 000 enfants et jeunes de partir en séjour labellisé.

Pour les accueils de loisir, une aide exceptionnelle pourra être versée aux organisateurs déclarés auprès de l'État au titre de la cohésion sociale afin de proposer un appui pour soit accroître leur capacité, soit permettre l'ouverture du territoire carencé par le biais notamment d'une aide à la formation des animateurs ou à l'achat de matériel.

Mme Eugénie CARBON : Je tenais à préciser qu'Hem est la seule ville des environs à mettre en place ce dispositif et à l'avoir organisé aussi rapidement. Je veux souligner le dynamisme de la ville de Hem en la matière.

M. Francis VERCAMER, Maire : Il me semble que seules quatre communes de la métropole lilloise organisent ce dispositif.

Mme Mathilde LOUCHART : Je ne dis pas que cela n'est pas bien. Je félicite la ville de Hem d'avoir mis en place ce dispositif. Toutefois, les autres villes ne sont pas forcément concernées par les mêmes problématiques qu'Hem. Nous avons des dotations et besoins différents de ceux des communes alentour. Cela nous oblige à réfléchir autrement. Je regrette juste que ce dispositif ne soit pas plus accessible à des enfants qui se trouvent dans des situations très difficiles.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je propose de passer au vote sur la délibération 30.

La délibération 30 relative à l'accueil de loisirs sans hébergement, accueils de loisirs multi activités, séjours courts et sorties à la journée – années 2019/2020 et 2020/2021 – participation des familles est adoptée à la majorité moins deux abstentions par le Conseil municipal.

RESTAURATION MUNICIPALE SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE ET ACCUEILS PÉRISCOLAIRES 2019/2020 ET 2020/2021 – MODIFICATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES

Mme Fabienne LEPERS, Adjointe à l'Éducation et à la Jeunesse : Je voudrais d'abord remercier le service Éducation et Jeunesse pour avoir été aussi réactif.

La délibération a été votée en décembre dernier. Cependant, deux modifications sont à apporter. La première concerne la participation des familles dans le cadre d'une garde alternée. Si un des deux parents habite à l'extérieur de la commune, la facture sera divisée en deux (tarif hémois et tarif extérieur).

La seconde modification concerne les familles qui déménagent. Si une famille déménage en cours d'année scolaire, l'enfant ou les enfants pourront continuer à bénéficier du tarif hémois jusqu'au 31 août de l'année en cours.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver les modalités de prise en compte des situations de garde alternée et la possibilité nouvellement offerte aux familles de conserver le tarif hémis jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours lorsqu'elle déménage ou en cours d'année dans une autre commune. Il est également proposé d'entériner l'extension des garderies périscolaires le matin, de 07 heures à 08 heures 30.

Mme Mathilde LOUCHART : Le gouvernement a annoncé il y a quelques mois une montée en puissance de dispositif des petits déjeuners gratuits et de la cantine à un euro. Celui-ci était une réussite et le gouvernement souhaitait le développer davantage. L'objectif est de généraliser la cantine à un euro pour les enfants des familles les plus modestes dans toute la France. Vous avez choisi à Hem d'appliquer un tarif en dessous d'un euro seulement pour un coefficient familial inférieur à 166, ce qui est extrêmement bas. Au-delà de ce coefficient, on passe directement à 1,79 euro. Dans une ville comme Lille, à titre de comparaison, le tarif est inférieur à un euro jusqu'au coefficient 524. La différence est importante. Les tarifs appliqués à Hem ne sont pas, selon moi, adaptés aux habitants de la ville. Ils ne tiennent pas compte de la situation dans laquelle ces derniers se trouvent.

Mme Karima CHOUIA : Je me suis déjà exprimée longuement sur les tarifs. Nous avons mis en place le tarif à un euro. Toutefois, je m'interroge au sujet de cette délibération par rapport à la double tarification pour les parents séparés. Je suis d'accord pour séparer la facture. Par contre, je n'approuve pas les deux tarifications différentes pour le même enfant. Cela ne me semble pas juste. De plus, la même chose n'est pas faite pour le sport où il est possible de choisir le tarif du parent hémis. Pour une même situation, la tarification n'est pas la même pour un enfant allant au sport ou à la cantine. Je voudrais revoir ce point ensemble.

M. Francis VERCAMER, Maire : Des enfants sont en garde alternée, car leurs familles sont recomposées. Ils habitent soit à Hem, soit dans une autre commune selon les semaines. Le Trésor public n'acceptait pas le tarif hémis pour ces enfants en cours d'année. Des parents se sont plaints, car ils payaient le tarif non hémis alors que leur enfant aurait dû bénéficier du tarif hémis. Nous avons donc décidé de maintenir le même tarif hémis pendant la durée de l'année scolaire.

M. Pascal NYS : Nous avons pris cette décision, car nous étions confrontés à des couples en cours de séparation et à des gens qui habitaient dans d'autres communes qui payaient au prix fort, car leur enfant était considéré comme venant de l'extérieur. Nous voulions que les enfants bénéficient du tarif hémis au moins pendant la première année. Pour les années suivantes, le souci est que la CAF vérifie où vivent le père et la mère afin de délivrer les allocations.

M. Jérôme PLAISIER, DGS : La tarification sur la prestation de service est différente. La facturation pour les parents qui ont une résidence alternée et séparée est également alternée et séparée. L'objet de la délibération est que la même tarification soit appliquée jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ainsi, les parents bénéficient du dispositif CAF dans son entièreté.

M. Pascal NYS : La CAF nous oblige ensuite à procéder à une double tarification. Je propose que vous discutiez sur ce sujet lors de la prochaine commission.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je propose de passer à la délibération. En cas de souci juridique au niveau de l'écriture de celle-ci, nous la repasserons la prochaine fois. Je ne voudrais pas pénaliser les familles, car nous ne sommes pas d'accord sur l'écriture de la délibération.

M. Géraud DOYELLE : Je voudrais avoir une projection sur le mandat à venir concernant la qualité alimentaire et l'alimentation durable. Quelle est aujourd'hui la part de labellisation bio ou locale dans les repas distribués aux enfants ? Quelles sont les évolutions à venir en la matière ? Quels sont les dispositifs mis en place pour le zéro gaspillage ou zéro déchet ?

M. Francis VERCAMER, Maire : Cela est hors sujet par rapport à la délibération. Je vous propose d'évoquer ce point lors du prochain conseil. Nous n'avons pas tous les éléments sous la main aujourd'hui pour vous répondre. Il faut nous laisser un délai pour répondre techniquement à ce genre de question.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

La délibération 31 relative à la restauration municipale scolaire et extrascolaire et accueils périscolaires 2019/2020 et 2020/2021 – modification de la participation des familles est adoptée à la majorité avec deux voix défavorables par le Conseil municipal.

DISPOSITIF « PASS'A L'ACTION » - CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS D'AIDE EN DIRECTION DES JEUNES

COORDINATION DE LA POLICE MUTUALISÉE ET DES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT – RENOUVELLEMENT DE CONVENTION

CONTRAT INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ – POLICE MUTUALISÉE – RENOUVELLEMENT DE CONVENTION

MISE EN PLACE DE COUPONS CADEAUX VALABLES DANS LES LIEUX DE RESTAURATION ET LES COMMERCES

M. Saïd LAOUADI, Adjoint à la vie économique, au commerce, à l'emploi et à l'insertion : Cette délibération porte sur l'engagement de la ville puisqu'elle a pour thème la mise en place des coupons cadeaux valables dans les lieux de restauration et les commerces hémis. Cela vient en complément de ce qu'a fait l'État pour éviter une catastrophe au niveau économique.

Cette délibération fait suite à la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID 19 qui a permis la mise en place par l'État de l'état d'urgence sanitaire. Celle-ci a empêché beaucoup de commerces en France de fonctionner pendant la période du COVID. L'état d'urgence a mis en difficulté l'ensemble des acteurs économiques du territoire national. C'est pourquoi, afin de pallier les préjudices engendrés, l'État a instauré des mesures d'aide destinées aux entreprises.

La ville d'Hem a décidé de compléter ces mesures à destination des commerces et des artisans. Dans la logique de cette délibération, un groupe de travail a été mis en place afin de déterminer les différentes mesures de soutien et d'accompagnement aux commerces hémis.

J'en profite pour remercier l'ensemble des collègues, Mme CHOUJA et Mme LOUCHAR, et les deux présidents de nos associations d'entreprises et de commerces que j'ai reçus avec M. MEERSEMAN.

Ce soutien repose sur trois axes : conforter la trésorerie des commerces, renforcer la visibilité du commerce local, soutenir l'activité commerciale. Ainsi, pour préserver la trésorerie des entreprises pénalisées par une baisse de leurs recettes due au confinement, la ville de Hem contribue à l'exonération des charges TLPE et loyers.

Par ailleurs, la ville entend continuer à donner aux commerces locaux une visibilité grâce à des actions de communication. Je remercie le service communication qui fait un travail extraordinaire pour informer l'ensemble des citoyens sur les commerces et ce qui est mis en place actuellement pour que les gens y reviennent.

Enfin, pour accompagner la reprise de l'activité économique, la ville encourage les Hémis à consommer localement. Cette délibération permettra à chaque foyer de recevoir un coupon de 10 euros et un autre de cinq euros.

La présente délibération vise à demander l'autorisation de créer un coupon de 10 euros pour les restaurants et un coupon de cinq euros pour les autres commerces. Ces chèques cadeaux seront valables jusqu'au 31 décembre 2020. Nous pourrons rembourser les commerçants jusqu'en février 2021. À ce sujet, le percepteur s'est engagé à rembourser très vite ces coupons aux commerçants. La délibération a pour objet d'autoriser le maire à mettre en place toutes ces mesures à destination des restaurants et commerçants pour un montant de 120 000 euros.

Je vous remercie pour votre attention. N'hésitez pas à me poser vos questions.

Mme Mathilde LOUCHART : Nous sommes favorables à ce type de mesure et soutenons les commerces locaux qui donnent à notre ville son dynamisme. Je souhaite néanmoins faire une remarque sur le soutien que la ville apporte aux commerces par le biais des réseaux sociaux afin de leur donner plus de visibilité. Il faut être vigilant, car nous constatons une absence d'équité entre les commerçants : en effet, certains sont régulièrement mis en lumière et d'autres jamais. Il en est de même pour le répertoire des commerces sur le site de la ville qui est incomplet. Il manque un certain nombre d'enseignes. Lors de la distribution des coupons, il faudra faire attention à n'oublier aucun commerce qui pourrait en bénéficier.

M. Saïd LAOUADI, Adjoint à la vie économique, au commerce, à l'emploi et à l'insertion : Je vous rejoins, Mme LOUCHART. J'invite d'ailleurs l'ensemble des commerçants à se faire connaître de notre service de communication. Nous avons contacté pour la distribution des coupons l'ensemble des commerces de la commune, soit environ 70 enseignes. À ce jour, 32 commerces ont déjà répondu. Je rappelle que les commerces disposant d'une vitrine sont les seuls éligibles à cette mesure. De plus, nous relançons tous les commerces individuellement. Les commerçants doivent se rapprocher de notre Union commerciale qui regroupe 40 enseignes. J'aimerais qu'ils y adhèrent tous, bien que cela ne soit pas obligatoire. Les commerçants qui ne nous répondront pas ne pourront pas mettre le macaron à l'entrée de leur boutique. Nous ne laissons personne de côté.

M. Jérôme MEERSEMAN : Au sujet de l'équité, je précise que nous relayons les informations qui sont diffusées par les commerçants. Or, de nombreux commerçants n'ont pas l'habitude de communiquer via les réseaux sociaux. Nous essayons de les accompagner pour qu'ils développent ce type de communication et les invitons dans la plupart des cas à rejoindre l'Union commerciale. M. LAOUADI a raison. Soixante-dix commerçants ont actuellement été contactés sur la commune. Certains ont répondu positivement, d'autres ne le feront peut-être pas. Nous essayons de préserver une équité, mais nous ne pouvons pas forcer les commerçants. La mairie ne peut pas faire de la communication à leur place. Nous nous efforçons cependant d'être des relais et ne favorisons aucun commerçant.

Mme Barbara RUBIO COQUEMPOT : J'ai entendu tout à l'heure des reproches sur notre générosité et un budget trop orienté vers l'investissement en construction. Je pense que, sur ce point, nous prouvons notre générosité envers les Hémois. Je me demande parfois si nous lisons la même presse, car certes l'urgence climatique est importante, mais celle de garder son emploi l'est encore plus en ce moment. Nous avons entendu ces dernières annonces de nombreuses annonces concernant des entreprises en difficulté dans notre région. Camaïeu, Damart, Jules, Devianne, une grande enseigne alimentaire de notre région sont en difficulté alors que ces entreprises emploient beaucoup de monde. Les coupons de 10 ou cinq euros sont d'une grande générosité envers nos acteurs économiques et les Hémois. Je vous félicite d'avoir le budget qui permet de prendre une telle mesure.

Mme Karima CHOUIA : Cela va évidemment dans le bon sens. Toutefois, la communication est importante des deux côtés, au niveau, d'une part, des commerces qui doivent s'approprier le dispositif et rentrer dedans, d'autre part, des habitants qui recevront les coupons. Tout le monde n'est pas aussi impliqué que nous dans le dispositif. La distribution des coupons doit être accompagnée d'une éducation pour expliquer le sens de la mesure et à quoi elle sert. Cela est nécessaire pour qu'elle ait un impact. Sinon, nous n'aiderons pas nos commerces locaux.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vous propose de passer au vote. Je remercie Barbara d'avoir rappelé que le dispositif n'est pas seulement une aide aux commerçants, mais aussi aux hémois qui bénéficieront de réductions sur leurs achats. Nous faisons ainsi d'une pierre deux coups. Nous pouvons certes estimer que le montant de l'aide n'est pas très élevé, mais les coupons représentent quand même une dépense potentielle de 120 000 euros pour la ville.

La délibération 35 relative à la mise en place de coupons cadeaux valables dans les lieux de restauration et les commerces est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

EXONÉRATION DES LOYERS D'ÉTABLISSEMENTS ÉCONOMIQUES PROPRIÉTÉ DE LA VILLE

PASS'SPORT CULTURE - EXTENSION DU DISPOSITIF DES CONDITIONS D'ÂGE

M. Jean-François LECLERCQ, Adjoint aux affaires culturelles, à l'animation et à la vie associative : Je fais passer cette délibération, car Étienne est absent. Celle-ci a été vue dans les deux délibérations sur le sport et la culture.

Le Pass'sport culture est un dispositif mis en place par la ville depuis quelque temps et qui a été modifié dernièrement. Il consiste à aider les familles qui inscrivent leurs enfants dans une structure associative culturelle ou sportive à hauteur d'un plafond de 80 euros par enfant. Le montant est plafonné à 50 % du droit à l'inscription à la structure associative, que celle-ci soit hémoise ou non. Le dispositif permet aux familles non imposables de recevoir une aide pour inscrire leurs enfants. Il était prévu jusqu'à présent pour les enfants âgés de 7 à 25 ans. Conformément à la proposition 148 de notre programme électoral, le dispositif concerne désormais les enfants à partir de trois ans. Pour information, nous avons distribué 277 dossiers en 2019-2020 pour un montant d'environ 18 000 euros.

Mme Karima CHOUIA : Merci. Cette décision va dans le bon sens. Je me suis déjà exprimée sur le sujet. Par contre, s'il vous plaît, ne rappelez pas à chaque fois qu'il s'agit d'une proposition contenue dans le programme électoral. Cela est insupportable. Nous savons que vous êtes élus et mettez en place votre programme.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

La délibération 37 relative au Pass'sport culture - extension du dispositif des conditions d'âge est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Merci pour votre participation. Je vous souhaite une bonne soirée. La séance est levée.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU JUDO CLUB DE HEM

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES AUPRÈS DES COLLÈGES DEVOS ET SAINT PAUL - TARIF HORAIRE

ÉCOLE MUNICIPALE DE NATATION - PARTICIPATION DES FAMILLES PROGRAMMATION FINANCIÈRE - NPRU 2 - CENTRE SOCIAL LIONDERIE

**PARTICIPATION A L'APPEL A PROJETS ENEDIS « L'ÉLECTRICITÉ
DESSINE MON QUARTIER**

TAXE SUR PUBLICITÉ EXTÉRIEURE - ACTUALISATION

**ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION BA 861 ET 863
- ACTUALISATION**

**ACQUISITION DES DEUX PARCELLES POUR L'AMÉNAGEMENT DU
SITE ROUX**

La séance est levée.

Francis VERCAMER

Maire de Hem